



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/60
28 juillet 1995

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Dix-septième réunion
Montréal, 26-28 juillet 1995

**RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU
PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

La dix-septième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 26 au 28 juillet 1995. Cette réunion a été convoquée en application de la décision IV/18 adoptée à la quatrième réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui s'est tenue à Copenhague du 23 au 25 novembre 1992 (UNEP/OzL.Pro/4/15), et de la décision VI/7 adoptée à la sixième réunion des Parties, qui s'est tenue à Nairobi les 6 et 7 octobre 1994 (UNEP/OzL.Pro/6/7).

Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif conformément à la décision VI/7 adoptée par les Parties à leur sixième réunion:

1. Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Australie (Président), Autriche, Danemark, États-Unis d'Amérique, Japon, Pologne et Royaume-Uni
2. Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Algérie (Vice-Président), Argentine, Cameroun, Chine, Colombie, Iran (République islamique d') et Thaïlande.

Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

Ont également assisté à la réunion un représentant du Président du Bureau de la sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, le Président du Comité chargé de l'application des décisions, et des représentants du Secrétariat de l'ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial.

Des représentants du Fonds de défense de l'environnement, des Amis de la Terre, de Greenpeace, de la Coopérative internationale pour la protection de la couche d'ozone (CIPCO), de la Société du centre de conférences internationales de Montréal et de l'Université de l'État de New York à Albany ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte par M. John Whitelaw (Australie), Président du Comité exécutif.

2. Mme Elizabeth Dowdeswell, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a présenté une déclaration d'ouverture dans laquelle elle a insisté sur le fait que la protection de la couche d'ozone devait toujours constituer la première préoccupation du Comité exécutif et dans laquelle elle s'est félicitée des mesures prises par le Comité à sa seizième réunion. Elle s'est également inquiétée de ce que les arrangements administratifs risquaient de compromettre la stabilité des positions et des décisions de politique générale et elle a invité instamment le Comité exécutif à conseiller les Parties sur les moyens d'améliorer cet aspect. Elle a aussi encouragé les Parties donatrices à payer aussi rapidement que possible le solde de leurs contributions pour 1995 (et pour les années antérieures).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour

3. La réunion a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la réunion.

2. Questions d'organisation:

a) Adoption de l'ordre du jour;

b) Organisation des travaux.

3. Activités du Secrétariat.
4. Tableau général des questions recensées lors de l'examen des projets.
5. Questions financières:
 - a) Rapport du Trésorier:
 - Comptes de 1994 du Fonds multilatéral;
 - État des contributions au Fonds et des décaissements;
 - Procédure de virement des billets à ordre;
 - b) Rapports financiers des agences d'exécution.
6. Contribution bilatérale:
 - a) Rapport périodique;
 - b) Demandes des pays ci-après:
 - Australie;
 - Canada;
 - Danemark;
 - France;
 - États-Unis d'Amérique.
7. Agences d'exécution:
 - a) Rapports périodiques:
 - Rapport périodique global;
 - Rapport périodique du PNUD;
 - Rapport périodique du PNUE;
 - Rapport périodique de l'ONUDI;
 - Rapport périodique de la Banque mondiale.
 - b) Amendements de programme de travail:
 - PNUD.;
 - PNUE;
 - ONUDI;
 - Banque mondiale.
8. Programmes de pays:
 - a) Congo;
 - b) République dominicaine;
 - c) Liban;

- d) Malte;
- e) Pérou;
- f) Roumanie;
- g) Sainte-Lucie;
- h) Togo;
- i) Venezuela.

9. Présentation des stratégies d'élimination sectorielle de la Chine.

10. Propositions de projets:

- a) Algérie;
- b) Argentine;
- c) Bangladesh;
- d) Brésil;
- e) Cameroun;
- f) Chine;
- g) Colombie;
- h) Inde;
- i) Indonésie;
- j) Iran, République islamique d';
- k) Jordanie;
- l) Liban;
- m) Malaisie;
- n) Maurice;
- o) Mexique;
- p) Nigéria;
- q) Pakistan;
- r) Pérou;
- s) Philippines;
- t) Sri Lanka;
- u) Soudan;
- v) Tanzanie;
- w) Thaïlande;
- x) Venezuela;
- y) Vietnam;
- z) Zimbabwe.

11. Lignes directrices sur la surveillance et l'évaluation des projets.

12. Projet de rapport du Comité exécutif à la Douzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

13. Note sur la stratégie destinée aux petites entreprises de production de mousses.

14. Note sur la stratégie destinée aux pays à faible taux de consommation de halons.
15. Options de prêts à des taux favorables.
16. Améliorations des technologies.
17. Questions diverses.
18. Adoption du rapport.
19. Clôture de la réunion.

b) Organisation des travaux

4. Le Comité exécutif a institué un petit groupe de travail à composition non limitée, présidé par le Vice-Président et composé des représentants des pays suivants: Algérie, Australie, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique et Royaume-Uni, afin d'examiner le projet du rapport que doit présenter le Comité exécutif à la douzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/54) et qui devait être examiné au titre du point 12 de l'ordre du jour.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

5. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport du Secrétariat sur ses activités depuis la seizième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/2).

6. Le Comité exécutif a pris note du rapport sur les activités du Secrétariat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: TABLEAU GÉNÉRAL DES QUESTIONS RECENSÉES LORS DE L'EXAMEN DES PROJETS

7. Le Chef du Secrétariat a présenté le tableau général des questions recensées lors de l'examen des projets qui a été dressé par le Secrétariat et qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/3/Rev.1 et Corr.1.

8. En sa qualité de Président du Sous-Comité sur l'examen des projets, le représentant du Royaume-Uni a présenté le rapport de ce sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/SC/17/L.1), qui contenait les recommandations du sous-comité sur un certain nombre de questions soulevées à l'occasion de cet examen et indiquées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/3/Rev.1 et Corr.1.

Statut du Liban en qualité de Partie non visée à l'Article 5 du Protocole

9. Le Comité exécutif a décidé:

- a) que, vu son statut de Partie non visée au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole de Montréal, ce qu'a confirmé le Secrétariat de l'ozone, le Liban n'était pas admissible au financement du Fonds multilatéral;
- b) que la conclusion ci-dessus pourrait être revue si de nouveaux renseignements étaient communiqués par le Secrétariat de l'ozone;
- c) que tous les projets pour le Liban soumis à la dix-septième réunion sont donc différés. **(Décision 17/1)**

Cohérence entre les données sur la consommation d'ODS qui figurent dans les projets et celles des programmes de pays

10. Notant que la validité des données sur la consommation d'ODS prenait une importance accrue dans les projets avec l'application des seuils de coût-efficacité, le Comité exécutif a décidé:

- a) que, dans les cas où les données de consommation d'ODS d'un projet soumis seraient très différentes de celles qui figurent dans le programme de pays, les pays devraient actualiser les données sur la consommation d'ODS figurant dans leurs programmes de pays pour ce secteur et présenter avec la demande de projet les chiffres révisés ainsi qu'une explication détaillée donnant les raisons des différences constatées;
- b) qu'il examinerait les demandes de financement complémentaire que nécessiterait cette actualisation. **(Décision 17/2)**

Approbation des activités bilatérales entre les sessions

11. Constatant que les activités de coopération bilatérale n'avaient pas été spécifiquement exemptées de la décision de suspendre l'approbation des projets entre les sessions, qu'il avait prise à sa seizième réunion, le Comité exécutif a décidé de rétablir l'approbation des activités bilatérales entre les sessions. **(Décision 17/3)**

Droits de transferts multiples de technologie

12. Constatant que plusieurs des propositions de projets soumises contenaient des demandes de financement portant sur les mêmes droits de transfert de technologies, soumises par les mêmes fournisseurs, pour des projets exécutés dans le même pays, le Comité exécutif a décidé de demander aux agences d'exécution et aux pays:

- a) de veiller à ce que, dans la mesure du possible, les droits de transfert de technologies soient négociés de manière à s'appliquer aux groupes de projets dans lesquels la reconversion doit avoir lieu;
- b) de négocier les meilleures conditions possibles dans les cas où la technologie en cause doit être utilisée à plusieurs emplacements;
- c) de joindre les pièces justificatives de ces négociations aux projets soumis.

(Décision 17/4)

Lignes directrices pour le stockage des halons

13. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de charger le Secrétariat d'établir, aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa dix-huitième réunion, des projets de lignes directrices sur le stockage des halons en fonction des activités au niveau de la région, du pays ou de l'entreprise, qui pourraient inclure les conditions de l'établissement d'un cadre réglementaire, tenant compte des renseignements fournis par le Comité des choix techniques pour les halons et de toute expérience dans ce domaine que les Parties pourraient partager;
- b) que les projets seraient évalués sur la base des lignes directrices mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus;
- c) de différer l'approbation des cinq propositions de stockage des halons dont le Comité est saisi en attendant l'adoption de ces lignes directrices. (Décision 17/5)

Reconversion ou remplacement des produits intermédiaires dans le sous-secteur des MAC

14. Notant que le Secrétariat avait reçu une proposition de projet pour la reconversion d'éléments ou de sous-éléments spécifiques faisant partie d'un système global pour les climatiseurs d'automobile et que cette reconversion n'avait pas en soi l'effet d'éliminer des ODS mais qu'elle pourrait être un facteur nécessaire de la reconversion d'un système complet, le Comité exécutif a décidé:

- a) de ne pas approuver la proposition de projet;
- b) que, dans le sous-secteur des MAC, les propositions de projets devraient émaner des fabricants des systèmes MAC eux-mêmes, et non pas des fabricants de pièces de ces systèmes.

(Décision 17/6)

Financement de la reconversion d'usines nouvellement érigées

15. Étant donné l'évolution des technologies, le Comité exécutif a décidé de ne prendre en compte aucun projet visant à reconvertir une capacité à base d'ODS installée après le 25 juillet 1995. **(Décision 17/7)**

Enquêtes sur la consommation de bromure de méthyle

16. À la réunion, acceptant en principe la nécessité d'examiner les demandes de financement concernant le bromure de méthyle, mais soulignant toutefois qu'il serait souhaitable que de tels projets soient soumis à l'échelon régional et non pays par pays, le Comité exécutif a approuvé la tenue de trois ateliers régionaux de collecte de données et de démonstration sur le bromure de méthyle. Le Comité est alors convenu que l'approbation de ces projets ne porterait pas préjudice aux propositions éventuelles qui pourraient être soumises par des pays particuliers pour des projets concernant le bromure de méthyle. **(Décision 17/8)**

Renouvellement du Programme d'approbation des petits projets (PAPP)

17. Le Comité exécutif a décidé qu'une évaluation détaillée de la phase pilote du PAPP serait faite avant qu'une décision soit prise pour la prolongation du programme. Le mandat relatif à une telle évaluation devrait être convenu entre la Banque mondiale, le Secrétariat et le pays intéressé. **(Décision 17/9)**

Calcul des rapports coût-efficacité

18. Le Comité exécutif a noté qu'un certain nombre de projets ayant un rapport coût-efficacité supérieur aux seuils de coût-efficacité ont été soumis aux fins de financement partiel de leurs coûts totaux (par exemple, l'entreprise ne sollicitait que le financement de la proportion des surcoûts qui correspondait à un niveau plus ou moins égal au seuil de coût-efficacité) et il a décidé:

- a) que le financement partiel serait autorisé et encouragé car une telle méthode est parfaitement cohérente avec les décisions antérieures du Comité exécutif visant à maximiser l'efficacité des ressources du Fonds pour l'élimination des ODS;
- b) que le rapport coût-efficacité des projets destinés aux entreprises appartenant à des compagnies multinationales ou aux entreprises qui exportent vers des pays non visés à l'Article 5 serait déterminé en partant du montant admissible de la subvention;
- c) que la consommation serait calculée conformément à la décision figurant au paragraphe 32 b) du rapport de la seizième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/20). **(Décision 17/10)**

Pays à faible taux de consommation d'ODS

19. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'adopter un niveau de consommation annuel de 360 tonnes comme seuil au-dessous duquel un pays serait considéré comme «à faible taux de consommation d'ODS» aux fins d'établissement de l'admissibilité des projets pour le financement à partir des fonds réservés à de tels pays conformément à la décision adoptée par le Comité exécutif à sa seizième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/20, par. 32 g) iii));
- b) de ne pas établir de séries distinctes de seuils coût-efficacité qui s'appliqueraient aux projets émanant de pays à faible taux de consommation d'ODS et qui ne seraient pas conformes aux valeurs générales adoptées par le Comité exécutif à sa seizième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/20, par. 32 c));
- c) que, de concert avec les autres agences d'exécution et avec le Secrétariat, le PNUE préparerait, en vue de la soumettre au sous-comité à sa prochaine réunion, une note sur des méthodes novatrices d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans de tels pays. **(Décision 17/11)**

20. Le Comité exécutif a également noté que le PNUD et le PNUE entreprennent une étude des moyens qui permettraient d'aider les petites et moyennes entreprises dans leurs efforts d'élimination des ODS.

Récupération et recyclage

21. Le Comité exécutif:

- a) a décidé qu'il serait procédé, sur la base des quantités indiquées d'ODS récupérées, à une étude de la possibilité pratique et des incidences de la prise en compte des économies d'exploitation résultant de la récupération et du recyclage et de la modification, à une réunion ultérieure du Comité exécutif, des subventions aux fins du renforcement des institutions ou de toute autre activité financée par le Fonds et liée à la protection de la couche d'ozone pour le pays en cause. Cela ne s'appliquerait pas aux petits projets de démonstration;
- b) a chargé le Secrétariat de rédiger une note sur le sujet pour la soumettre au Comité à sa dix-huitième réunion. **(Décision 17/12)**

Agents de traitement

22. Le Comité exécutif a décidé que les projets comportant des agents de traitement seraient différés jusqu'à ce que les Parties aient pris une décision à ce sujet. **(Décision 17/13)**

Traitement des technologies à base d'hydrocarbures

23. Prenant note de sa décision prise à la quinzième réunion de ne pas favoriser l'utilisation des HCFC dans les projets d'investissement, conscient du coût plus élevé des technologies à base d'hydrocarbures dû essentiellement aux facteurs de sécurité, et soucieux d'assurer l'égalité entre les options technologiques conformément à cette décision, le Comité exécutif a décidé:

- a) qu'aux fins de calcul de la valeur coût-efficacité des projets utilisant de telles techniques, il conviendrait de réduire le numérateur d'un pourcentage pouvant atteindre 35%. Il est prévu que ces chiffres seront modifiés compte tenu de l'expérience et des résultats d'une étude sur les questions de sécurité que doit mener le Secrétariat;
- b) de charger le Secrétariat d'analyser les projets en réserve dans le secteur de la réfrigération commerciale et celui des mousses de polyuréthane rigides qui appliquent des technologies à base d'hydrocarbures, et de lui en rendre compte à sa dix-huitième réunion. **(Décision 17/14)**

Aérosols

24. Reconnaissant le bon rapport coût-efficacité des projets du secteur des aérosols et l'opportunité d'aider à la mise en route des activités d'élimination des remplisseurs d'aérosols sous contrat dans ce secteur, le Comité exécutif a décidé:

- a) de continuer de tenir compte des suréconomies d'exploitation dans l'établissement de propositions de projets concernant les aérosols;
- b) de demander aux agences d'exécution de calculer, lors de la préparation de propositions de projets, les coûts/économies nets d'exploitation dans le secteur des aérosols, y compris la différence de coût de remplissage unitaire en CFC et en HAP;
- c) de reconnaître que les économies résultant de l'élimination des CFC par les remplisseurs d'aérosols sous contrat, et dans les cas où il existe un marché parallèle peuvent profiter à l'économie nationale mais qu'il est difficile dans le cadre d'une analyse de quantifier ces économies et qu'il peut ne pas être toujours possible de les appliquer au niveau des projets. **(Décision 17/15)**

Renouvellement des projets de renforcement des institutions

25. *Le Comité exécutif a recommandé de prolonger les activités de renforcement des institutions qui sont achevées pour une période intérimaire de six mois, sur une base proportionnelle aux affectations des trois premières années, étant entendu que le Secrétariat du Fonds établira des lignes directrices pour cette deuxième série d'activités de renforcement*

des institutions, que les agences d'exécution en assureront l'évaluation et la supervision durant la période intérimaire et que, s'il y a lieu, cette période pourra être prolongée d'une nouvelle période de six mois jusqu'à ce qu'une évaluation complète soit faite. (Décision 17/16)

Technologies à base de HCFC

26. Sur une proposition des représentants de l'Autriche et du Danemark, le Comité exécutif, conscient des décisions qu'il avait prises à ses huitième, quinzième et seizième réunions et appréciant les efforts significatifs déployés par les agences d'exécution et les centres de l'ozone des pays visés à l'Article 5 pour appliquer ces décisions, a décidé qu'il faudrait tenir compte des facteurs ci-après dans la préparation des projets:

- a) les HCFC n'étant pas des substances réglementées pour les pays visés à l'Article 5, les surcoûts de la reconversion des usines utilisant le HCFC-141b ne sont pas admissibles aux fins de financement;
- b) lors de la préparation des projets, les agences d'exécution devraient noter le traitement défavorable réservé aux HCFC; et
- c) si des projets comportant des HCFC étaient proposés, le choix d'une telle technologie devrait être entièrement justifié et inclure une estimation des coûts futurs potentiels d'une deuxième reconversion ultérieure. (Décision 17/17)

Simplification de l'examen des projets par le Comité exécutif

27. Le Comité exécutif a décidé:

- a) qu'à titre d'essai pour la dix-huitième réunion du Comité exécutif, le Secrétariat ne diffusera pas la documentation intégrale des projets et des amendements de programme de travail convenus par le Secrétariat et les agences d'exécution. Au lieu de cela, les membres du Comité exécutif et les observateurs recevront les recommandations du Secrétariat sur chacun des projets clairement admissibles ainsi que les renseignements nécessaires à une compréhension totale des incidences du projet, notamment, le cas échéant, les justifications de l'emploi de HCFC. Il sera toujours possible pour les membres du Comité exécutif et les observateurs de demander la documentation intégrale des projets particuliers, qui devrait toujours être disponible aux fins d'examen à chaque réunion du Comité exécutif;
- b) Non seulement le Comité exécutif n'examinera pas avant ses réunions la documentation intégrale des projets clairement admissibles, mais il n'examinera pas non plus la documentation des projets par pays dans le cas des projets qui soulèvent de nouvelles questions de politique, à moins que le Secrétariat et toutes les agences d'exécution puissent parvenir à un consensus sur la façon de traiter

les questions de politique que soulève le projet proposé ou tous projets futurs de ce genre. Dans l'éventualité d'un tel consensus, le Secrétariat diffuserait les documents connexes, la recommandation du projet et une brève note de politique générale décrivant les questions soulevées et incluant des recommandations quant aux mesures à prendre. Par contre, si le Secrétariat et les agences d'exécution n'ont pas pu aboutir à un consensus, les membres du Comité exécutif et les observateurs ne recevront qu'une note de politique générale et, le cas échéant, une fiche d'évaluation du projet en cause, pour examen de la question;

- c) que, pour faciliter la distribution des documents en temps utile et l'analyse appropriée des questions et des projets connexes, les documents seront soumis au Secrétariat huit semaines avant chaque réunion du Comité exécutif, au lieu de six semaines comme c'est le cas actuellement;
- d) que le système décrit ci-dessus sera évalué après la période d'essai.

(Décision 17/18)

Établissement par les agences d'exécution de plans d'activités ou de programmes

28. Compte tenu des mentions faites pendant l'examen du rapport du Sous-Comité sur l'examen des projets au sujet des plans d'activités ou programmes que les agences d'exécution devraient élaborer, le Comité exécutif a décidé:

- a) qu'il valait mieux confier au Sous-Comité sur l'examen des projets et à son Président la tâche de collaborer avec les agences d'exécution à l'établissement des plans d'activités ou programmes;
- b) de suggérer qu'il serait utile que le Sous-Comité sur l'examen des projets se réunisse avec les agences d'exécution à l'occasion de la douzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal, qui se tiendra à Genève du 28 août au 1^{er} septembre 1995 et à la suite de laquelle le sous-comité pourrait examiner les plans d'activités ou les programmes selon la procédure habituelle avant la dix-huitième réunion du Comité exécutif;
- c) d'inviter les membres du Comité exécutif qui ont des idées sur ce qui pourrait constituer un plan d'activités ou un programme pour les agences d'exécution à soumettre leurs observations au Président du sous-comité, par l'intermédiaire du Secrétariat, dans les délais approximatifs d'une semaine après la clôture de la dix-septième réunion du Comité exécutif.

(Décision 17/19)

Disponibilité des fonds et affectation des ressources

29. Ayant examiné les recommandations du Sous-Comité sur l'examen des projets, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'adopter, comme cadre pour l'affectation des ressources, la solution présentée dans la Figure I. Aux termes de cette solution, les projets qui ont été recommandés pour approbation générale à la dix-septième réunion seront présentés à l'approbation du Comité exécutif jusqu'à la limite de financement disponible (dans le cas actuel, en appliquant les proportions convenues à la seizième réunion, on obtenait un total de \$US 24 704 849 pour les projets d'investissement). Les projets destinés à une approbation générale qui ne seraient pas financés à la dix-septième réunion seraient soumis à la dix-huitième réunion sans autre examen. En outre, les projets figurant à l'Annexe I au tableau général des questions recensées durant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/3/Rev.1), ainsi que les projets figurant à l'Annexe II au rapport du Sous-Comité sur l'examen des projets, qui seraient soumis de nouveau par les agences d'exécution, feraient l'objet d'un nouvel examen par le Secrétariat et le Sous-Comité sur l'examen des projets avant la dix-huitième réunion. Ces deux catégories de projets seraient financées en priorité par rapport aux nouveaux projets. Les projets dans ces catégories qui sont recommandés pour approbation seront groupés sur une liste globale avec les projets destinés à une approbation générale qui restent de la dix-septième réunion, et cette liste de projets aurait priorité pour le financement sur tous projets nouveaux soumis à la dix-huitième réunion. De même, les projets admissibles non financés à la dix-huitième réunion seraient reportés à la dix-neuvième réunion et financés avant tout nouveau projet reçu;
- b) *d'adopter l'affectation proportionnelle de fonds en fonction des affectations établies à la seizième réunion pour les domaines suivants: récupération des CFC et stockage des halons; financement discrétionnaire; pays à faible taux de consommation d'ODS; MAC et compresseurs; programmes de travail; et projets d'investissement;*
- c) *d'ajouter à cette affectation une somme supplémentaire de \$US 2,67 millions rendue disponible durant la dix-septième réunion à la suite de versements additionnels de contributions, ce qui donne l'affectation finale suivante:*

	<u>Montant recommandé (\$US)</u>
Récupération des CFC et stockage des halons	1 527 399
Pays à faible taux de consommation d'ODS	1 725 666

MAC et compresseurs	1 890 243
Programmes de travail	2 738 373
Projets d'investissement	24 704 849
TOTAL	32 586 530

- d) de noter que, même dans les cas où les propositions de projets dépassent de loin les fonds disponibles, il faut que des fonds suffisants soient fournis pour la préparation des projets afin qu'il y ait toujours un nombre suffisant de projets en réserve. **(Décision 17/20)**

Affectation par le Comité exécutif des ressources du Fonds multilatéral destinées aux projets d'investissement aux différentes agences d'exécution

30. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de la proposition ci-dessous à laquelle ont souscrit la Banque mondiale, l'ONUDI et le PNUD:
 - i) que les fonds destinés aux projets d'investissement (c'est-à-dire tous les projets autres que les activités prévues au programme de travail) soient répartis comme suit: Banque mondiale 45%, PNUD 30% et ONUDI 25%. Ces pourcentages devront s'appliquer intégralement en 1996, mais les agences s'efforceront dès 1995 de les respecter de façon générale;
 - ii) que toute insuffisance dans les parts de la Banque mondiale et du PNUD devra être compensée, avec effet immédiat, par les fonds correspondant aux projets approuvés de l'ONUDI;
 - iii) que le PNUD et l'ONUDI devront coordonner leurs activités de préparation de projets dans les pays à faible taux de consommation d'ODS, de façon qu'une seule agence soit responsable pour chacun de ces pays;
- b) que l'affectation proposée constitue une base indicative permettant aux agences d'exécution d'élaborer leurs programmes de travail et leurs plans d'activité pour 1996 en vue de les soumettre à l'examen du Comité exécutif à sa dix-huitième réunion*.
(Décision 17/21)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS FINANCIÈRES

a) **Rapports du Trésorier: comptes du Fonds multilatéral pour 1994; état des contributions au Fonds et des décaissements; procédures de virement des billets à ordre**

31. Le Trésorier a présenté ses rapports sur les comptes du Fonds multilatéral pour 1994 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/4), sur l'état actualisé des contributions au Fonds et des décaissements (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/5/Rev.1) et sur la procédure de virement des billets à ordre (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/6).

* Une délégation a souligné la nécessité de veiller à ce que l'affectation proposée ne constitue ni une limite ni un obstacle à la préparation, à la présentation ou à l'élaboration des projets.

32. Le Comité exécutif a pris note des rapports du Trésorier. Il a accueilli avec satisfaction l'annonce que de nouvelles contributions étaient parvenues de la part de plusieurs Parties peu de temps avant l'ouverture de la réunion et que le montant total disponible aux fins de décaissement s'élevait à \$US 32 716 688. (L'état du Fonds et celui des contributions pour la période 1991-1995 à la date du 28 juillet 1995 figurent à l'Annexe I au présent rapport). Le Comité exécutif a noté aussi que le Secrétariat de l'ozone devait confirmer auprès des Parties les coordonnées des personnes chargées des questions relatives au Fonds multilatéral.

b) Rapports financiers des agences d'exécution

33. Les observateurs du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale ont présenté chacun un bref aperçu des rapports financiers de leurs organisations, diffusés sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/7. Le Comité exécutif a également examiné les observations et les recommandations du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/7/Add.1) et il a chargé le Sous-Comité sur les questions financières d'examiner les rapports.

34. À l'issue de l'examen des rapports financiers par le Sous-Comité sur les questions financières, le Comité exécutif a décidé:

- a) de demander aux agences d'exécution d'indiquer les décaissements par rapport aux approbations du Comité exécutif et de rendre compte des économies ou des déficits de tous les travaux terminés des programmes de travail et des projets d'investissement approuvés;
- b) d'utiliser les fonds provenant des économies et des intérêts créditeurs pour les financements approuvés à la présente réunion;
- c) qu'il ne faudrait pas autoriser l'utilisation des économies découlant de l'exécution des projets d'investissement pour compenser les dépassements de coûts, sauf pour les activités de programme de travail qui répondent aux conditions ci-après:
 - i) les provisions pour imprévus ne sont pas incluses;
 - ii) les montants en question ne dépassent pas 5% de la valeur du projet;
 - iii) les montants à compenser se situent à l'intérieur de la marge financière générale de l'agence d'exécution;
 - iv) le programme de travail en question a été approuvé par le Comité exécutif avant le 1^{er} janvier 1995;
- d) de permettre au PNUD de compenser des déficits d'un montant de \$US 153 773 par des économies sur projets réalisées en cours d'exécution des projets du PNUD;

- e) de demander au Secrétariat, ainsi qu'aux agences d'exécution, d'adopter la présentation obligatoire qui figure à l'Annexe II au présent rapport pour rendre compte des progrès réalisés et pour communiquer des renseignements financiers au Comité exécutif. Une telle présentation uniforme avait été acceptée dans le but de faciliter les renvois; d'assurer la cohérence et l'application de périodes de compte rendu standard; de préciser clairement les termes; de faciliter le suivi des fonds lors des diverses étapes de la mise en oeuvre d'un projet; de fournir des renseignements sur le pourcentage des fonds décaissés; et de réduire les chevauchements entre les rapports périodiques des agences d'exécution et leurs rapports financiers. **(Décision 17/22)**

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: COOPÉRATION BILATÉRALE

a) Rapport d'avancement

35. Un rapport d'avancement sur les activités bilatérales en cours, émanant de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France et de Singapour, a été présenté par le Secrétariat au Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/8, annexe I).

b) Demandes de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique et de la France

36. Ayant pris connaissance des recommandations du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/SC/17/L.1, par. 5 et annexe I, partie A et par. 57 et 58), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes soumises par les Gouvernements de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique et de la France (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/18) visant à créditer, au titre de leurs contributions au Fonds pour 1995, les montants indiqués à l'Annexe II au présent rapport. **(Décision 17/23)**

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: AGENCES D'EXÉCUTION

a) Rapports périodiques

- Rapport périodique global

37. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport périodique global, qui contient un compte rendu actualisé des activités financées par le Fonds à la date de la mi-juin 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/9).

38. Le Comité exécutif a pris note du rapport périodique global et a décidé:

- a) de demander aux agences d'exécution de préciser clairement dans leurs rapports périodiques aux réunions futures le nombre de tonnes d'ODS éliminées d'une part depuis la seizième réunion du Comité exécutif et d'autre part depuis

l'établissement du Fonds, conformément à la présentation figurant à l'Annexe II au présent rapport;

- b) que les agences d'exécution devront fournir des informations sur les activités et les programmes de travail des centres de protection de l'ozone financées par les fonds approuvés par le Comité exécutif aux fins du renforcement des institutions. **(Décision 17/24)**

- **Rapport périodique du PNUD**

39. Le représentant du PNUD a présenté le rapport périodique de son organisation (PNUD/OzL.Pro/ExCom/17/10). Le Comité exécutif était également saisi des observations et des recommandations du Secrétariat sur ce rapport (PNUD/OzL.Pro/ExCom/17/10/Add.1).

40. Le Comité exécutif a pris note du rapport périodique du PNUD et a décidé:

- a) que le montant des intérêts créditeurs accumulés des années 1991-1994, d'une valeur de \$US 2 285 960, serait réservé aux approbations accordées au PNUD à la présente réunion et que le Trésorier serait informé en conséquence;
- b) qu'il serait pris note du virement de \$US 32 065 plus les coûts d'appui de l'ONUDI pour la préparation de projets en République islamique d'Iran et que le Trésorier serait informé en conséquence;
- c) que le PNUD devrait indiquer séparément les activités achevées et les activités en cours dans sa contribution au rapport périodique global, conformément à la présentation figurant à l'Annexe II au présent rapport;
- d) que le PNUD devrait préparer un rapport complet sur les projets d'investissement achevés pour le présenter à la dix-huitième réunion. **(Décision 17/25)**

41. Le Comité exécutif a noté:

- a) que les projets ci-dessous ont été supprimés par les gouvernements respectifs et que les fonds ont été retournés par le PNUD au Fonds multilatéral:

Pays	Projet	Montant (\$US)
Chine	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication des mousses de polyuréthane souple et à peau intégrée à Yanfeng	670 000
	Plus de 13 % pour les coûts du PNUD	87 100
	<i>Total</i>	<i>757 100</i>

Malaisie	Élimination de l'emploi du CFC-113 dans les méthodes de nettoyage de cadres de plomb des circuits intégrés à San Matech Sdn. Bhd.	141 000
	Plus de 13 % pour les coûts du PNUD	18 330
	<i>Total</i>	<i>159 330</i>
Thaïlande	Élimination du CFC-14 dans la fabrication de plaques et de profilés de mousse de polystyrène extrudée à Thermaflex Insulation Asia Co.	213 484
	Plus de 13 % pour les coûts du PNUD	27 753
	<i>Total</i>	<i>241 237</i>

- b) qu'il y a eu une réduction des budgets pour les trois projets ci-dessous en Chine et que le financement a été réduit comme suit:

	Montant (\$US)
Élimination du CFC-12 dans la fabrication des filets XPE à Hebei Sixing Polypack Products Co. Ltd., Shijiazhuang	183 120
Plus 13 % pour les coûts d'appui du PNUD	23 806
<i>Total</i>	<i>206 926</i>
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de plaques de mousse XPS à Guizhou Jinchang Plastics Products Co. Ltd.	117 000
Plus 13 % pour les coûts d'appui du PNUD	15 210
<i>Total</i>	<i>132 210</i>
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Beijing Yanxi.	31 250
Plus 13 % pour les coûts d'appui du PNUD	4 062
<i>Total</i>	<i>35 312</i>

- c) Qu'à la suite du regroupement des activités des projets précédemment approuvés de la Banque mondiale et du PNUD concernant l'usine de plastique de

polyuréthane de Tianjin en Chine, la Banque mondiale remboursera \$US 443 100 au Fonds. Sur ce montant, \$US 253 685 (incluant les coûts d'appui) seront versés au PNUD pour qu'il poursuive la mise en oeuvre du projet.

- **Rapport périodique du PNUE**

42. Le représentant du PNUE a présenté le rapport périodique de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/11). Le Comité exécutif était également saisi des observations et des recommandations du Secrétariat sur ce rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/11/Add.1).

43. Le Comité exécutif a pris note du rapport périodique du PNUE et a décidé que le PNUE devrait utiliser la présentation figurant à l'Annexe II au présent rapport pour sa contribution au rapport périodique global. **(Décision 17/26)**

- **Rapport périodique de l'ONUDI**

44. Le représentant de l'ONUDI a présenté le rapport périodique de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/12). Le Comité exécutif était également saisi des observations et des recommandations du Secrétariat sur ce rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/12/Add.1).

45. Le Comité exécutif a pris note du rapport périodique de l'ONUDI et a décidé que l'ONUDI devrait utiliser la présentation indiquée à l'Annexe II au présent rapport pour sa contribution au rapport périodique global, indiquer dans différentes sections les projets achevés et les projets en cours, et fournir des renseignements par pays dans l'ordre alphabétique. **(Décision 17/27)**

- **Rapport périodique de la Banque mondiale**

46. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le rapport périodique de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/13). Le Comité exécutif était également saisi des observations et des recommandations du Secrétariat sur ce rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/13/Add.1 et Corr.1).

47. Le Comité exécutif a pris note du rapport périodique de la Banque mondiale et a décidé:

- a) qu'un montant de \$US 2 910 465, provenant de projets clos ou annulés, serait réservé aux approbations accordées à la Banque mondiale à la présente réunion et que le Trésorier serait informé en conséquence;
- b) que la Banque mondiale devrait utiliser la présentation indiquée à l'Annexe II au présent rapport pour sa contribution au rapport périodique global, indiquer dans différentes sections les projets achevés et les projets en cours, et fournir des renseignements par pays dans l'ordre alphabétique. **(Décision 17/28)**

b) **Amendements de programme de travail**

- **PNUD** (UNEP/OzL.Pro/ExCom/14 et Add. 1 et 2)

48. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les amendements du programme de travail du PNUD, figurant à l'Annexe III au présent rapport;
- b) de différer la demande que la Gambie avait présentée par l'intermédiaire du PNUD (\$US 144 265) pour le renforcement de ses institutions, en attendant que son programme de pays soit soumis à l'examen du Comité exécutif.

(Décision 17/29)

- **PNUE** (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15 et Add.1, 2 et 3)

49. Le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements du programme de travail du PNUE figurant à l'Annexe III au présent rapport.

(Décision 17/30)

- **ONUDI** (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16 et Add.1)

50. Le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements du programme de travail de l'ONUDI figurant à l'Annexe III au présent rapport.

(Décision 17/31)

- **Banque mondiale** (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17 et Add.1)

51. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les amendements du programme de travail de la Banque mondiale figurant à l'Annexe III au présent rapport;
- b) de ne pas approuver le projet de programme technique et de sécurité visant à aider les manufacturiers utilisant le trichloréthylène comme substitut du CFC-113 et du 1,1,1-trichloroéthane dans les applications de nettoyage par solvant en Thaïlande (\$US 149 000), puisque cette activité était destinée aux entreprises qui avaient éliminé les ODS ou qui étaient en voie de le faire et qu'elle n'avait pas pour effet en soi d'éliminer des ODS.

(Décision 17/32)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMMES DE PAYS

52. Le membre vénézuélien de la délégation de la Colombie a présenté le programme de pays du Venezuela (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/26). Le Comité exécutif était également saisi de l'additif 1 et du corrigendum 1 à ce document, qui contient la feuille d'évaluation du

programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds), les observations et les recommandations du Secrétariat et les propositions de projets soumises avec le programme de pays.

53. Le membre péruvien de la délégation de la Colombie a présenté le programme de pays du Pérou (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/22). Le Comité exécutif était également saisi de l'additif 1 à ce document, qui contient la fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds) ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat.

54. L'observateur de l'ONUDI a présenté le programme de pays de la Roumanie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/23 et Add.2). Le Comité exécutif était également saisi de l'additif 1 à ce document, qui contient la fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds) ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat.

55. L'observateur du PNUE a présenté les programmes de pays du Congo (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/18), de la République dominicaine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/19), de Malte (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/21), de Sainte-Lucie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/24) et du Togo (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/25). Le Comité exécutif était également saisi des additifs 1 à ces documents, qui contiennent les fiches d'évaluation des programmes de pays (préparées par le Secrétariat du Fonds) ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat.

56. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les programmes de pays du Congo, de la République dominicaine, de Malte, du Pérou, de la Roumanie, de Sainte-Lucie, du Togo et du Venezuela, tout en signalant que cette approbation ne signifiait pas pour autant l'approbation des projets contenus dans ces programmes ni des niveaux de financement indiqués, sauf dans le cas des activités mentionnées dans l'Annexe III au présent rapport;
- b) dans le cas du Congo, de différer les deux activités de formation proposées dans le programme de pays, en attendant l'établissement et l'exploitation de l'Office de l'ozone proposé;
- c) dans le cas de Malte, qu'il soit instamment demandé au Gouvernement maltais, conformément à la Décision VI/5 d) et e) de la sixième réunion des Parties au Protocole de Montréal, de ne pas solliciter l'appui du Fonds multilatéral;
- d) dans le cas de Sainte-Lucie, de différer l'examen de la demande de renforcement des institutions, en attendant d'avoir reçu la note sur les méthodes innovatrices d'élimination d'ODS dans les pays à très faible taux de consommation, que le PNUE doit lui présenter à sa dix-huitième réunion;

- e) dans le cas du Togo:
 - i) de différer les deux activités de formation (projets 2 et 3 de l'annexe au programme de pays du Togo), à savoir:
 - a. Formation de techniciens de la réfrigération (\$US 15 600), jusqu'à ce que l'Office national de l'ozone soit établi ou que d'autres arrangements soient pris;
 - b. Formation d'agents des douanes (\$US 5 000), en vue de son exécution dans le cadre d'une activité analogue prévue par le Congo;
 - ii) de différer l'examen de la demande de renforcement des institutions, en attendant d'avoir reçu la note sur les méthodes innovatrices d'élimination d'ODS dans les pays à très faible taux de consommation, que le PNUE doit lui présenter à sa dix-huitième réunion;
- f) dans le cas du Venezuela:
 - i) de différer l'approbation de l'atelier d'identification et de préparation de propositions de projets dans les secteurs des mousses et des solvants, puisque l'identification doit déjà avoir eu lieu durant la préparation du programme de pays;
 - ii) de différer l'approbation de la demande d'atelier national sur l'application des technologies de remplacement;
 - iii) de différer la proposition de projet pilote de récupération et de recyclage dans les systèmes centraux de climatisation, et d'inviter le PNUD à établir un projet complet, qui mettrait l'accent sur les refroidisseurs à faible pression et qui tiendrait compte des activités déjà approuvées dans le pays. **(Décision 17/33)**

57. Le Comité exécutif a demandé aux gouvernements de lui présenter annuellement des renseignements sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de leur programme de pays, conformément à sa décision sur la mise en oeuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 135). Le premier rapport, couvrant la période du 1^{er} août 1995 au 31 décembre 1996, devrait être établi selon la présentation approuvée et soumis au Secrétariat du Fonds au plus tard le 31 mars 1997. **(Décision 17/34)**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: PRÉSENTATION DES STRATÉGIES D'ÉLIMINATION SECTORIELLE DE LA CHINE

58. Le représentant de la Banque mondiale a présenté les avantages et les incidences d'une démarche sectorielle d'élimination des ODS par rapport à une démarche par entreprise. Le représentant de la Chine a ensuite présenté les stratégies sectorielles appliquées par son pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/Inf.5).

59. Le Comité exécutif a ensuite décidé d'approuver un montant de \$US 350 000 pour permettre à la Banque mondiale de poursuivre l'élaboration des stratégies sectorielles.

(Décision 17/35)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: PROPOSITIONS DE PROJETS

60. *Ayant examiné les recommandations pertinentes du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/SC/L.1), le Comité exécutif s'est penché sur une liste:*

- a) de tous les projets et activités qui sont recommandés aux fins d'approbation générale, ventilés par secteur et, le cas échéant, classés par ordre d'efficacité en fonction du coût; et*
- b) des projets d'investissement admissibles entraînant directement une élimination d'ODS, avec une indication de l'affectation proposée des fonds disponibles, en fonction des rapports coût-efficacité et de la méthodologie du percentile.*

61. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver la liste des projets admissibles aux fins d'approbation générale proposée par le Sous-Comité sur l'examen des projets (Annexe III);
- b) conformément à la décision de la seizième réunion, d'affecter les fonds disponibles aux projets d'investissement sur une base sectorielle et en fonction des rapports coût-efficacité et de la méthodologie du percentile;
- c) d'approuver en vue de leur financement à la dix-septième réunion les projets marqués par le signe ** dans l'Annexe III;
- d) que les projets proposés pour approbation générale par le sous-comité mais non financés à la dix-septième réunion seront incorporés dans une liste récapitulative à l'intention de la dix-huitième réunion ou d'une réunion ultérieure, conformément à la procédure approuvée par le Comité dans sa décision 17/20;
- e) d'inclure dans son rapport une liste des projets financés par pays, accompagnée de toutes les recommandations pertinentes (voir Annexe IV au présent rapport).

(Décision 17/36)

62. Ayant à l'esprit les résultats de son examen des questions de politique pertinentes (voir par. 24 ci-dessus), le Comité exécutif a examiné des projets de reconversion d'entreprises de remplissage d'aérosols en Inde et en Thaïlande.

63. Tenant compte des circonstances propres aux remplisseurs d'aérosols en Thaïlande (marchés parallèles), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets d'aérosols de la Thaïlande, à condition que le décaissement des ressources du Fonds n'ait lieu qu'une fois que le Gouvernement thaïlandais aura assuré le Comité exécutif que la politique et le dispositif réglementaire en place empêcheront les autres remplisseurs d'aérosols au CFC d'accroître leur part de marché actuelle et que l'utilisation de CFC dans le secteur des aérosols en Thaïlande serait limité au niveau de consommation qui résulterait une fois que les réductions découlant de ces projets auront été soustraites des niveaux de consommation actuellement indiqués pour ce secteur.
(Décision 17/37)

64. Tenant compte de la situation analogue des remplisseurs d'aérosols en Inde, le Comité exécutif a essayé de parvenir à un accord semblable pour les projets d'aérosols soumis par la Banque mondiale. Aucun accord n'a pu être atteint malgré des débats considérables.

65. Le Comité exécutif a donc décidé que les projets ci-après soumis pour l'Inde par la Banque mondiale ne pouvaient pas être approuvés (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/34, Add.1 et 2):

	<u>Coût de projet</u> <u>(\$US)</u>
Reconversion de l'usine My Fair Lady Ltd, Delhi	117 500
Reconversion de l'usine d'aérosols Aerol Formulations	71 600
Reconversion de Texas Enterprises, Bombay	72 200
Ultra Tech Specialty Chemicals Pvt Ltd.	72 200
Reconversion de l'usine d'aérosols Accra Pak India Pvt. Ltd	133 700
Reconversion de l'usine d'aérosols Stella Industries	277 500
Reconversion de Aeropres, Vapi	151 400
Projet de reconversion de Aero Pack Products	71 600
Reconversion de l'usine Asian Aerosols Pvt. Ltd.	93 700
Reconversion de l'usine Aerosols D'Asia Pvt Ltd.	71 600
Reconversion de Attarwala & Co. Pvt. Ltd, Bombay	138 400
Reconversion de Aero Industries, Vapi	125 500
Reconversion de l'usine d'aérosols et de cosmétiques Meenakshi, Delhi	102 000

(Décision 17/38)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: LIGNES DIRECTRICES SUR LA SURVEILLANCE ET L'ÉVALUATION DES PROJETS

66. Le Chef du Secrétariat a présenté le projet de proposition de lignes directrices sur la surveillance et l'évaluation des programmes et des projets appuyés par le Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/53).

67. Le Comité exécutif a pris note du projet de lignes directrices et a invité les pays à présenter leurs observations d'ici à la fin d'août 1995 afin qu'un second projet puisse être préparé à l'intention de la dix-huitième réunion. Le Comité exécutif a aussi pris note du projet de document intitulé «Lignes directrices pour le contrôle et l'évaluation des projets d'investissement pour l'élimination des ODS» (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/Inf.4) présenté par la Banque mondiale et il a demandé aux pays intéressés de présenter leurs observations à la Banque d'ici à la fin d'août 1995.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA DOUZIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE

68. Le Vice-Président a rendu compte de l'examen informel que le groupe de travail avait fait du projet de rapport du Comité exécutif destiné à la douzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/54), conformément à la demande formulée par ce groupe de travail au titre de la suite donnée par le Comité exécutif aux recommandations du rapport des consultants sur l'examen du mécanisme financier du Protocole de Montréal.

69. Le Comité exécutif a approuvé le projet de rapport avec les révisions apportées pendant la réunion, étant entendu que cette approbation n'empêcherait pas les Parties d'accepter les recommandations des consultants. Le rapport révisé figure à l'Annexe IV au présent rapport.

POINTS 13-16 DE L'ORDRE DU JOUR: NOTE SUR LA STRATÉGIE DESTINÉE AUX PETITES ENTREPRISES DE PRODUCTION DE MOUSSE; NOTE SUR LA STRATÉGIE DESTINÉE AUX PAYS À FAIBLE TAUX DE CONSOMMATION DE HALONS; OPTIONS DE PRÊTS À DES TAUX FAVORABLES; AMÉLIORATION DES TECHNOLOGIES

70. Faute de temps, le Comité exécutif a décidé de différer l'examen de ces points de l'ordre du jour. **(Décision 17/39)**

71. Comprenant que le temps avait manqué pour examiner les notes pertinentes de politique générale et d'information qu'elles avaient rédigées à l'intention de la présente réunion, les agences d'exécution ont demandé aux membres du Comité exécutif de présenter leurs observations aux agences respectives d'ici à la mi-septembre 1995, de manière que les notes puissent être rédigées sous leur forme finale pour être présentées à la dix-huitième réunion du Comité exécutif.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

72. Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'étudier la possibilité de diffuser les documents du Comité exécutif sur disquettes d'ordinateur.
73. Un représentant a suggéré d'envisager d'instituer un groupe de travail qui serait chargé de rechercher de nouvelles méthodes pour recueillir des fonds, notamment dans le secteur privé.
74. Le Président a annoncé que la dix-huitième réunion du Comité exécutif se tiendra à Vienne du 22 au 24 novembre 1995. **(Décision 17/40)**

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

75. À sa séance de clôture, le 28 juillet 1995, le Comité exécutif a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/L.1.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

76. Le Comité exécutif a exprimé son appréciation du travail très ardu de tous les membres du Secrétariat du Fonds multilatéral et des efforts inlassables du Chef du Secrétariat en vue de réunir la documentation à l'intention de la présente réunion et d'en faciliter le déroulement sans faille.
77. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le Président a déclaré close la dix-septième réunion du Comité exécutif le 28 juillet 1995 à dix-neuf heures.

Annexe I

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL	
État du Fonds au 28 juillet 1995	
REVENUS	
Contributions reçues:-	
- Paiements en espèces	291 725 399
- Billets à ordre	47 419 132
Coopération bilatérale	11 523 432
Intérêts créditeurs ^(*)	13 805 551
Revenus divers	2 522 077
TOTAL	366 995 591
DÉCAISSEMENTS EN ESPÈCES/AFFECTATIONS SPÉCIALES	
PNUD ^(**)	88 971 950
PNUE	16 159 468
ONUDI	48 925 928
Banque mondiale ^(***)	156 582 009
- Décaissements en espèces	108 205 545
- Billets à ordre virés	21 491 777
- Virements de billets à ordre en attente	17 804 573
- Décaissements en espèces en attente	2 596 196
- Affect. spéciale pour les projets de phase pilote en Inde	4 000 000
- Intérêts créditeurs utilisés	2 483 918
Coopération bilatérale	11 523 432
Coûts des réunions du Secrétariat et du Comité exécutif (1991-1995)	11 113 840
Appui du Programme (1991-1995)	509 176
Avances en espèces au Secrétariat de l'Ozone	450 000
TOTAL	334 235 803
SOLDE DISPONIBLE	32 759 788

(*) Y compris des intérêts créditeurs de \$US 1 726 099 que le PNUD doit annoncer officiellement au Trésorier.

(**) Y compris un crédit de \$US 1 532 115 provenant de projets annulés et modifiés selon les indications du PNUD et approuvés par la 17e réunion du Comité exécutif.

(***) Y compris un crédit de \$US 2 910 465 provenant de projets annulés et modifiés selon les indications de la Banque mondiale et approuvés par la 17e réunion du Comité exécutif.

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
1991- 1995 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS
AU 28 JUILLET 1995

DESCRIPTION	1991 (\$US)	1992 (\$US)	1993 (\$US)	1994 (\$US)	1995 (\$US)	TOTAL (\$US)
CONTRIBUTIONS PROMISES	53 308 224	73 322 709	112 897 375	148 805 380	148 579 141	536 912 829
VERSEMENTS EN ESPÈCE	45 453 361	58 281 910	85 794 444	84 636 876	17 558 808	291 725 399
ASSISTANCE BILATÉRALE	480 000	1 726 772	2 282 736	4 866 122	2 167 802	11 523 432
BILLETS À ORDRE	0	3 283 914	7 994 173	28 015 985	8 125 060	47 419 132
TOTAL DES VERSEMENTS	45 933 361	63 292 596	96 071 353	117 518 983	27 851 670	350 667 963
CONTRIBUTIONS PROMISES NON VERSÉES	7 374 863	10 030 113	16 826 022	31 286 397	120 727 471	186 244 866
PAIEMENTS/ENGAGEMENTS %AGE	86.17%	86.32%	85.10%	78.97%	18.75%	65.31%

INTÉRÊTS CRÉDITEUR	540 614	1 757 933	3 025 097	5 701 779	2 780 128	13 805 551
REVENUS DIVERS	703 334	522 219	216 520	651 433	428 571	2 522 077

TOTAL DES REVENUS	47 177 309	65 572 748	99 312 970	123 872 195	31 060 369	366 995 591
-------------------	------------	------------	------------	-------------	------------	-------------

1991 - 1995	Total des contributions impayées	186 244 866
	%age sur Total des engagements	34.69%
1991 - 1995	Contributions impayées pour Économie en transition	64 498 723
	%age sur Total des promesses	12.01%

1991 - 1994	Total des contributions impayées	65 517 395
	%age sur Total des engagements	16.87%
1991 - 1994	Contributions impayées pour Economie en transition	46 834 349
	%age sur Total des promesses	12.06%

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
1991- 1995 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS
AU 28 JUILLET 1995

MEMBRES	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	9 592 234	9 361 703	102 571	0	127 960
AUTRICHE	4 705 733	3 077 462	0	0	1 628 271
BÉLARUS	2 800 167	0	0	0	2 800 167
BELGIQUE	6 833 600	6 833 600	0	0	0
BULGARIE	753 523	753 523	0	0	0
CANADA	19 544 723	8 300 381	1 267 903	0	9 976 439
CHYPRE	96 421	61 534	0	0	34 887
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2 450 844	2 404 550	0	0	46 294
DANEMARK	4 149 981	3 939 981	0	0	210 000
FINLANDE	3 499 179	3 499 179	0	0	0
FRANCE*	38 131 908	5 921 449	254 774	29 614 559	2 341 126
ALLEMAGNE	56 838 293	30 857 959	1 355 296	9 047 864	15 577 174
GRÈCE	2 276 526	2 298 143	0	0	(21 617)
HONGRIE	1 177 097	774 125	0	0	402 972
ISLANDE	188 818	149 483	0	0	39 335
IRLANDE	1 132 912	818 926	0	0	313 986
ISRAËL	1 108 851	908 851	0	0	200 000
ITALIE	26 559 184	7 620 945	0	0	18 938 239
JAPON	76 783 706	55 066 370	0	0	21 717 336
KOWEIT	1 158 731	0	0	0	1 158 731
LIECHTENSTEIN	62 940	62 940	0	0	0
LUXEMBOURG	377 638	272 976	0	0	104 662
MALTE	28 052	28 052	0	0	0
MONACO	42 371	42 371	0	0	0
PAYS-BAS	9 661 853	7 045 306	0	0	2 616 547
NOUVELLE ZÉLANDE	1 510 546	1 510 546	0	0	0
NORVÈGE	3 461 671	3 461 671	0	0	0
PANAMA	16 915	16 915	0	0	0
POLOGNE	2 739 230	473 318	0	0	2 265 912
PORTUGAL	1 229 333	0	0	0	1 229 333
FÉDÉRATION DE RUSSIE	47 063 372	0	0	0	47 063 372
SINGAPOUR	531 221	459 245	71 976	0	0
SLOVAQUIE	758 594	32 960	0	0	725 634
AFRIQUE DU SUD	2 639 433	2 204 244	30 000	0	405 189
ESPAGNE	12 417 832	8 963 991	0	0	3 453 841
SUÈDE	7 133 568	4 810 075	0	0	2 323 493
SUISSE	7 008 715	5 072 471	0	0	1 936 244
UKRAINE	10 856 512	785 600	0	0	10 070 912
ÉMIRATS ARABES UNIS	1 292 273	559 639	0	0	732 634
ROYAUME-UNI	31 339 966	13 826 548	0	8 756 709	8 756 709
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	135 834 903	99 448 367	8 440 912	0	27 945 624
OUBÉKISTAN	1 123 460	0	0	0	1 123 460
TOTAL	536 912 829	291 725 399	11 523 432	47 419 132	186 244 866

NB: (*) La France a versé 80% de sa contribution de 1995 sous forme de billets à ordre et a réservé le solde pour être utilisé, avec l'approbation du Comité Exécutif, sous forme de co-opération bilatérale.

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1995
AU 28 JUILLET 1995

MEMBRES	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 633 990	2 506 030	0	0	127 960
AUTRICHE	1 308 273	0	0	0	1 308 273
BÉLARUS	837 295	0	0	0	837 295
BELGIQUE	1 849 026	1 849 026	0	0	0
BULGARIE	226 767	226 767	0	0	0
CANADA	5 424 973	0	0	0	5 424 973
CHYPRE	34 887	0	0	0	34 887
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732 633	686 339	0	0	46 294
DANEMARK	1 133 837	923 837	0	0	210 000
FINLANDE	994 288	994 288	0	0	0
FRANCE*	10 466 186	0	0	8 125 060	2 341 126
ALLEMAGNE	15 577 174	0	0	0	15 577 174
GRÈCE	610 528	632 145	0	0	- 21 617
HONGRIE	313 986	0	0	0	313 986
ISLANDE	52 331	12 996	0	0	39 335
IRLANDE	313 986	0	0	0	313 986
ISRAËL	401 204	201 204	0	0	200 000
ITALIE	7 483 323	0	0	0	7 483 323
JAPON	21 717 336	0	0	0	21 717 336
KOWEÏT	436 091	0	0	0	436 091
LIECHTENSTEIN	17 444	17 444	0	0	0
LUXEMBOURG	104 662	0	0	0	104 662
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17 444	17 444	0	0	0
PAYS-BAS	2 616 547	0	0	0	2 616 547
NOUVELLE ZÉLANDE	418 647	418 647	0	0	0
NORVÈGE	959 400	959 400	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	819 851	0	0	0	819 851
PORTUGAL	348 873	0	0	0	348 873
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11 704 685	0	0	0	11 704 685
SINGAPOUR	0	0	0	0	0
SLOVAQUIE	226 767	0	0	0	226 767
AFRIQUE DU SUD	715 189	310 000	0	0	405 189
ESPAGNE	3 453 841	0	0	0	3 453 841
SUÈDE	1 936 244	0	0	0	1 936 244
SUISSE	1 936 244	0	0	0	1 936 244
UKRAINE	3 261 961	0	0	0	3 261 961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366 317	0	0	0	366 317
ROYAUME-UNI	8 756 709	0	0	0	8 756 709
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37 916 667	7 803 241	2 167 802	0	27 945 624
OUZBEKISTAN	453 535	0	0	0	453 535
TOTAL	148 579 141	17 558 808	2 167 802	8 125 060	120 727 471

NB: (*) La France a versé 80% de sa contribution de 1995 sous forme de billets à ordre et a réservé le solde pour être utilisé, avec l'approbation du Comité Exécutif, sous forme de co-opération bilatérale.

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1994
AU 28 JUILLET 1995

MEMBRES	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 633 990	2 575 130	58 860	0	0
AUTRICHE	1 308 273	988 275	0	0	319 998
BÉLARUS	837 295	0	0	0	837 295
BELGIQUE	1 849 026	1 849 026	0	0	0
BULGARIE	226 767	226 767	0	0	0
CANADA	5 424 973	438 937	434 570	0	4 551 466
CHYPRE	34 887	34 887	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732 633	732 633	0	0	0
DANEMARK	1 133 837	1 133 837	0	0	0
FINLANDE	994 288	994 288	0	0	0
FRANCE	10 466 186	0	254 774	10 211 412	0
ALLEMAGNE	15 577 174	5 192 392	1 336 918	9 047 864	0
GRÈCE	610 528	610 528	0	0	0
HONGRIE	313 986	225 000	0	0	88 986
ISLANDE	52 331	52 331	0	0	0
IRLANDE	313 986	313 986	0	0	0
ISRAËL	401 204	401 204	0	0	0
ITALIE	7 483 323	0	0	0	7 483 323
JAPON	21 717 336	21 717 336	0	0	0
KOWEÏT	436 091	0	0	0	436 091
LIECHTENSTEIN	17 444	17 444	0	0	0
LUXEMBOURG	104 662	104 662	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17 444	17 444	0	0	0
PAYS-BAS	2 616 547	2 616 547	0	0	0
NOUVELLE ZÉLANDE	418 647	418 647	0	0	0
NORVÈGE	959 400	959 400	0	0	0
PANAMA	16 915	16 915	0	0	0
POLOGNE	819 851	0	0	0	819 851
PORTUGAL	348 873	0	0	0	348 873
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11 704 685	0	0	0	11 704 685
SINGAPOUR	209 324	169 324	40 000	0	0
SLOVAQUIE	226 767	0	0	0	226 767
AFRIQUE DU SUD	715 189	685 189	30 000	0	0
ESPAGNE	3 453 841	3 453 841	0	0	0
SUÈDE	1 936 244	1 548 995	0	0	387 249
SUISSE	1 936 244	1 936 244	0	0	0
UKRAÏNE	3 261 961	0	0	0	3 261 961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366 317	0	0	0	366 317
ROYAUME-UNI	8 756 709	0	0	8 756 709	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37 916 667	35 205 667	2 711 000	0	0
OUZBEKISTAN	453 535	0	0	0	453 535
TOTAL	148 805 380	84 636 876	4 866 122	28 015 985	31 286 397

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1993
AU 28 JUILLET 1995

MEMBRES	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 011 867	2 007 550	4 317	0	0
AUTRICHE	999 272	999 272	0	0	0
BÉLARUS	639 534	0	0	0	639 534
BELGIQUE	1 412 304	1 412 304	0	0	0
BULGARIE	173 207	173 207	0	0	0
CANADA	4 143 646	3 310 313	833 333	0	0
CHYPRE	26 647	26 647	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	559 592	559 592	0	0	0
DANEMARK	866 035	866 035	0	0	0
FINLANDE	759 446	759 446	0	0	0
FRANCE	7 994 173	0	0	7 994 173	0
ALLEMAGNE	11 897 994	11 897 994	0	0	0
GRÈCE	466 327	466 327	0	0	0
HONGRIE	239 825	239 825	0	0	0
ISLANDE	39 971	39 971	0	0	0
IRLANDE	239 825	239 825	0	0	0
ISRAËL	306 443	306 443	0	0	0
ITALIE	5 715 834	1 744 241	0	0	3 971 593
JAPON	16 587 909	16 587 909	0	0	0
KUWAIT	286 549	0	0	0	286 549
LIECHTENSTEIN	13 324	13 324	0	0	0
LUXEMBOURG	79 942	79 942	0	0	0
MALTE	13 324	13 324	0	0	0
MONACO	7 483	7 483	0	0	0
PAYS-BAS	1 998 543	1 998 543	0	0	0
NOUVELLE ZÉLANDE	319 767	319 767	0	0	0
NORVÈGE	732 799	732 799	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	626 210	0	0	0	626 210
PORTUGAL	266 472	0	0	0	266 472
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 940 150	0	0	0	8 940 150
SINGAPOUR	159 883	127 907	31 976	0	0
SLOVAQUIE	173 207	0	0	0	173 207
AFRIQUE DU SUD	546 268	546 268	0	0	0
ESPAGNE	2 638 077	2 638 077	0	0	0
SUÈDE	1 478 922	1 478 922	0	0	0
SUISSE	1 545 540	1 545 540	0	0	0
UKRAINE	2 491 517	785 600	0	0	1 705 917
ÉMIRATS ARABES UNIS	279 796	279 796	0	0	0
ROYAUME-UNI	6 668 458	6 668 458	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	28 334 903	26 921 793	1 413 110	0	0
OUZBEKISTAN	216 390	0	0	0	216 390
TOTAL	112 897 375	85 794 444	2 282 736	7 994 173	16 826 022

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1992
AU 28 JUILLET 1995

MEMBRES	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	1 326 980	1 287 586	39 394	0	0
AUTRICHE	625 456	625 456	0	0	0
BÉLARUS	278 919	0	0	0	278 919
BELGIQUE	988 896	988 896	0	0	0
BULGARIE	126 782	126 782	0	0	0
CANADA	2 611 699	2 611 699	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	425 986	425 986	0	0	0
DANEMARK	583 195	583 195	0	0	0
FINLANDE	431 057	431 057	0	0	0
FRANCE	5 282 564	1 998 650	0	3 283 914	0
ALLEMAGNE	7 911 167	7 892 789	18 378	0	0
GRÈCE	338 084	338 084	0	0	0
HONGRIE	177 494	177 494	0	0	0
ISLANDE	25 356	25 356	0	0	0
IRLANDE	152 138	152 138	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	3 372 389	3 372 389	0	0	0
JAPON	9 618 492	9 618 492	0	0	0
KOWEIT	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	8 452	8 452	0	0	0
LUXEMBOURG	50 713	50 713	0	0	0
MALTE	8 452	8 452	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	1 394 597	1 394 597	0	0	0
NOUVELLE ZÉLANDE	202 850	202 850	0	0	0
NORVÈGE	464 866	464 866	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	473 318	473 318	0	0	0
PORTUGAL	152 138	0	0	0	152 138
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 443 650	0	0	0	8 443 650
SINGAPOUR	92 973	92 973	0	0	0
SLOVAQUIE	131 853	32 960	0	0	98 893
AFRIQUE DU SUD	380 345	380 345	0	0	0
ESPAGNE	1 648 160	1 648 160	0	0	0
SUÈDE	1 022 704	1 022 704	0	0	0
SUISSE	912 827	912 827	0	0	0
UKRAINE	1 056 513	0	0	0	1 056 513
EMIRAT ARABES UNIS	160 590	160 590	0	0	0
ROYAUME-UNI	4 107 721	4 107 721	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	18 333 333	16 664 333	1 669 000	0	0
OUBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	73 322 709	58 281 910	1 726 772	3 283 914	10 030 113

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1991
AU 28 JUILLET 1995

MEMBRES	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	985 407	985 407	0	0	0
AUTRICHE	464 459	464 459	0	0	0
BÉLARUS	207 124	0	0	0	207 124
BELGIQUE	734 348	734 348	0	0	0
BULGARIE	0	0	0	0	0
CANADA	1 939 432	1 939 432	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0	0	0	0	0
DANEMARK	433 077	433 077	0	0	0
FINLANDE	320 100	320 100	0	0	0
FRANCE	3 922 799	3 922 799	0	0	0
ALLEMAGNE	5 874 784	5 874 784	0	0	0
GRÈCE	251 059	251 059	0	0	0
HONGRIE	131 806	131 806	0	0	0
ISLANDE	18 829	18 829	0	0	0
IRLANDE	112 977	112 977	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	2 504 315	2 504 315	0	0	0
JAPON	7 142 633	7 142 633	0	0	0
KOWEIT	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	6 276	6 276	0	0	0
LUXEMBOURG	37 659	37 659	0	0	0
MALTE	6 276	6 276	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	1 035 619	1 035 619	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	150 635	150 635	0	0	0
NORVÈGE	345 206	345 206	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	0	0	0	0	0
PORTUGAL	112 977	0	0	0	112 977
FÉDÉRATION DE RUSSIE	6 270 202	0	0	0	6 270 202
SINGAPOUR	69 041	69 041	0	0	0
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	282 442	282 442	0	0	0
ESPAGNE	1 223 913	1 223 913	0	0	0
SUÈDE	759 454	759 454	0	0	0
SUISSE	677 860	677 860	0	0	0
UKRAINE	784 560	0	0	0	784 560
ÉMIRATS ARABES UNIS	119 253	119 253	0	0	0
ROYAUME-UNI	3 050 369	3 050 369	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	13 333 333	12 853 333	480 000	0	0
OUBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	53 308 224	45 453 361	480 000	0	7 374 863

Annexe II

PRÉSENTATION UNIFORME DES COMPTES RENDUS SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

La présentation uniforme des comptes rendus sur l'avancement des travaux et des renseignements financiers est une combinaison de la présentation uniforme des rapports financiers annuels (UNEP/OzL.Pro/ExCom/12/37, Annexe III) et des contributions des agences d'exécution dans le rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, Annexe IV). Le document combiné fera partie du rapport périodique global.

Il sera soumis sur disquette au Secrétariat et au Comité exécutif, dans le programme de chiffrier ou de base de données utilisé par le Secrétariat du Fonds, les entrées étant classées par pays, dans l'ordre alphabétique.

La période de compte rendu couvrira les données financières et l'état d'avancement des activités depuis la période précédente jusqu'à la fin du trimestre le plus récent. Par exemple, si une réunion était tenue en mai, la période de compte rendu ira jusqu'à la fin du premier trimestre.

Les rapports financiers annuels vérifiés des agences d'exécution, destinés au Trésorier, devront être établis en conformité aux règles de vérification des comptes de l'agence. Les données figurant dans la présentation uniforme devraient être compatibles avec les rapports financiers annuels vérifiés présentés au Comité exécutif par l'intermédiaire du Trésorier, notamment en ce qui concerne les approbations et les dépenses.

DÉFINITIONS

Activités/projets en cours - Toutes approbations qui ne sont pas indiquées comme étant achevées.

Approbations - Indiquées dans le rapport du Comité exécutif.

Appui administratif - Coûts administratifs de l'agence dans l'exécution des programmes ou des activités approuvés par le Comité exécutif.

Date d'approbation - Date, exprimée en mois et année, de la réunion du Comité exécutif à laquelle l'approbation a été accordée (exemple: 08-93 signifie août 1993).

Date de clôture des comptes (pour les projets achevés seulement) - Date à laquelle toutes les dépenses ont été notifiées et le compte fermé. L'absence de date dans cette colonne signifie que le compte n'est pas fermé.

Date de mise en oeuvre (effective ou proposée) - Date à laquelle le projet est devenu opérationnel et les ODS éliminées, ou date d'élimination des ODS indiquée dans la proposition

de projet. Dans le cas des activités, il s'agit de la date à laquelle l'activité est censée être exécutée (exemple: date de la tenue d'un atelier).

Économies et déficits (pour les projets/activités achevés seulement) - Économies et déficits notifiés sur une base annuelle.

Économies ou déficits (pour les projets/activités achevés seulement) - Montant approuvé moins montant déboursé.

Engagements prévus pour l'année en cours (pour les projets en cours seulement) - Fonds réservés à la poursuite des projets/activités durant l'année en cours.

État d'avancement/Leçons retenues/Remarques - Les agences d'exécution devraient indiquer spécifiquement les progrès concrets obtenus dans la réalisation des objectifs des projets/activités (peut être en pourcentage d'achèvement). Les leçons retenues devraient être notées conformément aux éventuelles directives sur la surveillance et l'évaluation.

Financement approuvé - Fonds initialement approuvés par le Comité exécutif (les affectations additionnelles sont indiquées séparément).

Fonds déboursés - Dépenses effectives de l'agence.

Intérêts créditeurs - Intérêts obtenus sur les fonds détenus par l'agence d'exécution

Nombre d'approbations - Nombre d'activités approuvées par année civile.

Nombre de réalisations - Nombre d'activités dans le cadre desquelles des ODS ont été éliminées ou dont les travaux sont terminés.

Numéro de projet plus région - Numéro affecté au projet par le Secrétariat du Fonds. Le numéro de projet se compose des éléments suivants: abréviation du pays (ex: THA pour la Thaïlande), abréviation du secteur (ex: REF pour la réfrigération), numéro de la réunion du Comité exécutif (ex: 08 pour la Huitième réunion), type de projet (ex: INV pour un projet d'investissement) et numéro séquentiel affecté au projet par le Secrétariat. Il convient d'ajouter également l'abréviation de la région, suivant le code conçu par le Secrétariat (ex: LAC pour l'Amérique latine).

ODS éliminées (ou à éliminer) - Quantité d'ODS éliminées dans le cadre de projets achevés et quantité d'ODS à éliminer indiquée dans la proposition de projet.

Projets/activités achevés - Projets qui sont devenus opérationnels et dans le cadre desquels les ODS ont été éliminés. Dans le cas des activités n'entraînant pas d'élimination d'ODS, activités qui sont terminées.

Taux de décaissement - Montant déboursé divisé par montant approuvé.

Titre du projet - Titre indiqué dans l'approbation, telle qu'elle figure dans le rapport de la réunion du Comité exécutif à laquelle le projet a été approuvé.

**PRÉSENTATION UNIFORME DES COMPTES RENDUS
SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS
(À la fin du dernier trimestre)**

I. PROJETS/ACTIVITÉS ACHEVÉS

N° projet plus région	Titre du projet	Date d'approbation (mo. an.)	ODP éliminées	Date de clôture des comptes	Date de mise en oeuvre (réelle)	Financ. approuvé \$US	Fonds déboursés \$US	Taux de décaissement	Économies ou déficits \$US	État d'avancement/Leçons retenues/Remarques
TOTAL PARTIEL										
APPUI ADMINISTRATIF										
TOTAL										

II. PROJETS/ACTIVITÉS EN COURS

N° projet plus région	Titre du projet	Date d'approbation (mo. an.)	ODP à éliminer	Date de mise en oeuvre (proposée)	Date de mise en oeuvre (révisée)	Financ. approuvé \$US	Fonds déboursés \$US	Taux de décaissement	Engagements prévus pour année en cours \$US	État d'avancement/Leçons retenues/Remarques
TOTAL PARTIEL										
APPUI ADMINISTRATIF										
TOTAL										

III. SOMMAIRES ANNUELS:

Année	ODP éliminées	Nombre d'approbations	Nombre de réalisations	Intérêts créditeurs \$US	Économies plus déficits \$US	Financ. approuvé \$US	Fonds déboursés \$US	Taux de décaissement	Engagements prévus pour année en cours \$US	État d'avancement/Leçons retenues/Remarques
Approbations de 1992, etc.										
TOTAL										

**Liste des projets approuvés admissibles au financement
incluant ceux qui sont financés à la 17e réunion**

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

PAYS	TITRE DU PROJET	Quantité d'ODS à éliminé	AGENCE	Montants recommandés (\$US) (*)	C/E (\$US/kg)
Aérosol					
Sous-secteur: Hydrocarbon					
Bangladesh **	Reconversion de l'entreprise Advanced Chemical Industries Ltd (ACI) en vue de la fabrication de produits aérosols sans CFC	123.6	PNUD	364 900\$	2.61
Malaisie **	Reconversion de la fabrication de produits aérosols à la technologie à base d'hydrocarbures à Maya Chemical Industries Sdn., Bhd.	13.0	PNUD	42 723\$	2.91
Viet Nam **	Reconversion de l'entreprise Saigon Cosmetics à la technologie des propulseurs d'aérosols à base d'hydrocarbures.	80.0	PNUD	269 426\$	2.98
Thaïlande **	Reconversion des usines de produits d'aérosols à des technologies sans CFC à Sanit & Sons Co. Ltd.	194.0	PNUD	657 773\$	3.00
Thaïlande	Reconversion des usines de produits d'aérosols à des technologies sans CFC à Packserv Co. Ltd.	155.0	PNUD	536 417\$	3.06
Malaisie	Projet de reconversion de la production d'aérosols à Alloychem Malaysia Sdn. Bhd.	29.0	PNUD	112 435\$	3.43
Algérie	Projet d'investissement pour l'élimination du CFC à l'Entreprise Nationale des Détergents (Enad-Lames)	150.0	ONUDI	694 781\$	4.09
Mousse					
Sous-secteur: Polyuréthane souple					
Chine **	Reconversion de la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à Liangzhu	120.0	Banque mondiale	167 800\$	1.40
Chine **	Reconversion de la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à des technologies sans CFC à Zhenjiang No. 5 Plastic Factory	150.0	Banque mondiale	276 800\$	1.85
Philippines **	Reconversion de la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à Mandaue	80.0	PNUD	245 210\$	2.71
Jordanie **	Projet parapluie pour la conversion en technologie sans-CFC à Five Star Polyurethane Foam Factory	20.0	Banque mondiale	66 000\$	3.20
Chine **	Reconversion de la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à des technologies sans CFC à Yifeng Polyurethane Plastic Plant	90.0	Banque mondiale	214 600\$	3.56
Chine	Reconversion de la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à des technologies sans CFC à Penglai Polyurethane Plastic Factory	70.0	Banque mondiale	330 200\$	4.72
Argentine	Conversion à une technologie de fabrication de plaques de mousse souple sans CFC à Piero S.A.I.C.	64.0	PNUD	385 330\$	5.33
Argentine	Conversion à une technologie de fabrication de plaques de mousse souple sans CFC à Limansky	95.0	PNUD	534 490\$	5.50
Argentine	Conversion à une technologie de fabrication de plaques de mousse souple sans CFC à Sueño Estelar S.A. et Estelar San Luis S.A.	128.6	PNUD	779 700\$	5.75

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/60
Annexe III Page 2

PAYS	TITRE DU PROJET	Quantité	AGENCE	Montants	C/E
		d'ODS à éliminé		recommandés (\$US) (*)	
Sous-secteur: Général					
Chine **	Reconversion de la fabrication de produits en mousse de polyuréthane souple à des technologies sans CFC à Daimi	77.0	PNUD	409 738\$	7.85
Pakistan	Élimination du CFC-11 dans la production de mousse rigide PU moulée à Razi Sons	60.0	Banque mondiale	508 060\$	8.47
Sous-secteur: Peau intégrée					
Inde **	Élimination de CFC dans la fabrication de PUF moulé, siège d'automobile à Polyflex P. Ltd.	40.0	Banque mondiale	222 400\$	5.56
Malaisie **	Élimination de CFC dans la fabrication de produits en mousse PU moulée sèche à froid à Urethane Technologies Sdn., Bhd.	35.0	PNUD	224 870\$	5.68
Brséil **	Projet d'investissement pour l'élimination d'ODS à FrisoKar Equipamentos Plasticos Ltda.	42.0	ONU/DI	302 781\$	6.38
Pakistan **	Élimination du CFC-11 dans la production de mousse flexible PU moulée & à peau intégrée à Master Group	205.0	Banque mondiale	1 247 330\$	6.64
Inde **	Élimination de CFC dans la fabrication de PUF moulé à Vijayvot Seats Ltd.	49.0	Banque mondiale	335 500\$	6.85
Inde **	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse polyéthylène extrudée à Real Polymers	35.0	Banque mondiale	276 200\$	7.66
Brséil **	Conversion à une technologie sans CFC de la fabrication de mousse polyuréthane peau intégrée, mousse pour volant à Plasacar	15.0	PNUD	134 922\$	7.96
Brséil	Conversion à une technologie sans CFC de la fabrication de mousse polyuréthane à MBR	40.0	PNUD	382 505\$	8.46
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse de PU moulée à Bharat Seats Ltd.	55.0	Banque mondiale	530 000\$	9.64
Brséil	Conversion à une technologie sans CFC de la fabrication de mousse polyuréthane à Macofom	25.0	PNUD	275 155\$	9.74
Malaisie	Élimination de CFC dans la fabrication de produits en mousse PU moulée sèche à froid/à peau intégrale à Muda Murni Sdn., Bhd.	21.0	PNUD	267 245\$	11.23
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de PUF moulé à PUR Polyurethane Products P. Ltd.	17.0	Banque mondiale	193 500\$	11.39
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse peau intégrée PUF moulé à Pbeda Synthetics	30.0	Banque mondiale	345 800\$	11.52
Brséil	Conversion à une technologie sans CFC de la fabrication de mousse polyuréthane à Nacra	20.0	PNUD	287 585\$	12.73
Malaisie	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse moulée/à peau intégrale à Bristol Sdn. Bhd.	8.0	PNUD	139 442\$	15.43
Sous-secteur: Polystyrène et/ou polyéthylène					
Pérou **	Élimination de CFC-12 dans la production de mousse polystyrène à Productos Moldados America SR, Ltd. (Promola)	70.0	PNUD	333 305\$	4.21
Malaisie **	Élimination d'ODS dans le traitement de feuilles de mousse EPE/EPS à Star Foam Paper Products Sdn. Bhd.	66.0	Banque mondiale	295 000\$	4.47
Chine **	Conversion à des technologies sans CFC dans la fabrication de mousse XPS à Cangzhou	75.0	PNUD	509 404\$	6.01
Chine **	Conversion à des technologies sans CFC dans la fabrication de mousse XPS à Handan No. 7	60.0	PNUD	453 074\$	6.69

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/60

Annexe III

Page 3

PAYS	TITRE DU PROJET	Quantité d'ODS à éliminé	AGENCE	Montants recommandés (\$US) (*)	C/E (\$US/kg)
Chine **	Conversion à des technologies sans CFC dans la fabrication de mousse XPS à JIP Buotou	90.0	PNUD	683 029\$	6.72
Chine	Conversion à des technologies sans CFC dans la fabrication de mousse XPS à Tinajin Gangda	55.0	PNUD	456 803\$	7.35
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse polyéthylène extrudée à Kunststoff Polymers Ltd.	30.0	Banque mondiale	246 500\$	7.97
Sous-secteur: Polyuréthane rigide					
Iran, République islamique d' **	Élimination du CFC-11 grâce à la reconversion de la fabrication de mousse PU rigide à la technique de laminage continu à Fabis, Iran Steel, Mammoth Teheran, F.M., et Urethane Systems	1,200.0	ONUDI	2 905 513\$	2.14
Indonésie **	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse rigide en polyuréthane pour l'entreposage à froid à Fibrindo	11.0	PNUD	62 150\$	5.00
Indonésie	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse rigide en polyuréthane pour les contenants thermiques/thermos à P.T. Merah Delima	27.0	PNUD	195 490\$	6.41
Thaïlande	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse PU rigide pour thermoware à Krieng Thavorn Containers Co. Ltd.	65.0	PNUD	485 900\$	6.62
Chine	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de produits en mousse rigide à Tianjin plastic plant	130.0	PNUD	- \$	7.03
Malaisie	Élimination de CFC dans la fabrication de produits de décoration en mousse de polyuréthane rigide à Florafoam Marketing Sdn., Bhd.	23.0	PNUD	171 760\$	7.30
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse de PU rigide à SDC Polyurethane Products Ltd.	24.0	Banque mondiale	165 800\$	7.54
Réfrigération					
Sous-secteur: Commerciale					
Venezuela **	Élimination de CFC 11 et 12 dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Industrias Nutal, C.A.	14.5	PNUD	139 694\$	8.51
Colombie **	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Friomix, S.A.	9.6	PNUD	12 595\$	9.85
Venezuela **	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Pinova, S.A.	27.3	PNUD	584 775\$	11.03
Colombie **	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Industrias Westell Ltd.	20.4	PNUD	257 190\$	11.17
Malaisie	Projet parapluie pour l'élimination du CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à 4 petites entreprises: Lim Yew, Exquisite, FMC, Noblelane	44.8	PNUD	768 400\$	15.17
Sous-secteur: Domestique					
Chine **	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Guangdong Kelon	767.2	PNUD	5 065 847\$	2.74
Chine **	Reconversion d'usines de congélateurs et de réfrigérateurs domestiques en remplaçant le CFC-12 et le CFC-11 par des hydrocarbures, de l'isobutane et du cyclopentane à Hangzhou Xiling Holdings Company	360.0	ONUDI	3 153 062\$	2.94
Brésil **	Élimination des CFC dans la fabrication de congélateurs coffres à Multibras, S.A. Electrodomésticos	166.0	PNUD	676 304\$	5.77

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité

UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/60

Annexe III

Page 4

PAYS	TITRE DU PROJET	Quantité d'ODS à éliminé	AGENCE	Montants recommandés (\$US) (*)	C/E (\$US/kg)
Chine **	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Changsha Zhongyi Group	360.0	PNUD	3 345 930\$	5.83
Chine	Conversion par le remplacement du CFC-11 comme agent moussant par le cyclopentane à Chang Ling (Group) Co. Ltd.	190.0	Banque mondiale	2 123 860\$	9.06
Cameroun	Projet d'investissement pour l'élimination de CFC à l'Union camerounaise d'entreprise	115.1	ONUDI	1 493 182\$	9.11
Venezuela	Élimination de CFC 11 et 12 dans la réfrigération domestique à Madosa, S.A.	93.0	PNUD	260 210\$	9.88
Venezuela	Élimination de CFC 11 et 12 dans la réfrigération commerciale à Coresmalt Valencia, C.A.	65.5	PNUD	774 423\$	10.45
Argentine	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Autosal, S.A.	22.0	Banque mondiale	821 312\$	11.63
Philippines	Élimination de CFC-11 et 12 dans la fabrication de Réfrigérateurs domestiques à Matsushita Electric Philippines Corporation (Mepco)	47.0	PNUD	126 836\$	11.92
Argentine	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Neba, S.A.	29.0	Banque mondiale	706 961\$	12.28
Nigéria	Projet d'investissement pour l'élimination de CFC à l'usine DEBO Industries Ltd.	52.0	ONUDI	1 184 300\$	12.57
Argentine	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Briket, S.A.	24.0	Banque mondiale	748 192\$	12.66
Venezuela	Élimination de CFC 11 et 12 dans la réfrigération domestique à Grupo Frigilux, C.A.	48.8	PNUD	1 076 890\$	13.24
Solvant					
Sous-secteur: CFC-113					
Algérie **	Investment project for phasing out CFCs at Entreprise Nationale des Détergents (Enad-Lames)	7.0	ONUDI	124 187\$	19.62
Sous-secteur: TCA					
Malaisie **	Reconversion du processus de nettoyage du métal pour remplacer le 1,1,1-Trichloroéthane (TCA) par des hydrocarbures à Ban Seng Lee Industries Sdn. Bhd.	3.4	Banque mondiale	108 400\$	31.29
Malaisie	Reconversion du processus de nettoyage du métal pour remplacer le 1,1,1-Trichloroéthane (TCA) par des hydrocarbures à Eng Teknologi Sdn. Bhd.	3.4	Banque mondiale	120 900\$	34.90

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

(b) Pays à faible taux de consommation d'ODS

PAYS	TITRE DU PROJET	Quantité d'ODS à éliminé	AGENCE	Montants recommandés (\$US) (*)	C/E (\$US/kg)
Réfrigération					
<i>Sous-secteur: Domestique</i>					
Sri Lanka **	Élimination de CFC-11 et 12 dans la réfrigération domestique à Associated Electrical Corporation (AEC)	7.3	PNUD	282 629\$	34.26
Sri Lanka **	Élimination de CFC-11 et 12 dans la réfrigération domestique à Glacio	6.8	PNUD	270 635\$	35.22
Sri Lanka **	Élimination de CFC-11 et 12 dans la réfrigération domestique à Regnis	6.3	PNUD	321 286\$	45.13
<i>Sous-secteur: Programme de pays</i>					
Gabon **	Préparation de programme de pays		PNUE	37 290\$	
Guyane **	Préparation de programme de pays		PNUE	45 200\$	
Kiribati **	Préparation de programme de pays		PNUE	22 600\$	
Paraguay **	Préparation de programme de pays		PNUE	48 590\$	
Îles Salomon **	Préparation de programme de pays		PNUE	22 600\$	
Vanuatu **	Préparation de programme de pays		PNUE	22 600\$	
Zaïre **	Préparation de programme de pays		PNUE	48 590\$	
<i>Sous-secteur: Renforcement des institutions</i>					
Congo **	Création d'un office de l'Ozone		PNUE	71 100\$	
République dominicaine **	Création d'une Commission gouvernementale de l'Ozone (Cogo)		PNUE	175 150\$	
Viet Nam **	Création d'un Secrétariat de l'Ozone (renforcement des institutions)		PNUE	155 126\$	
<i>Sous-secteur: Préparation de projet</i>					
Bénin **	Préparation d'un projet d'investissement pour l'élimination d'ODS dans une usine de production de mousse (SIBAO)		ONUDI	16 950\$	
Côte d'Ivoire **	Élimination d'ODS dans une usine de production de mousse (Fabrique ivoirienne de mousse et ameublement) et à deux centres de remplissage d'aérosols (Sicobel et Gandoor)		ONUDI	11 300\$	
Éthiopie **	Assistance pour la préparation de projet		PNUD	33 900\$	
Guyane **	Projet d'élimination d'ODS dans une usine de réfrigération domestique (Guyana Refrigeration Ltd.)		ONUDI	16 950\$	
Kenya **	Recensement et préparation de projets dans les secteurs des solvants et des aérosols		ONUDI	16 950\$	
Tanzanie, République Unie de **	Assistance pour la préparation de projet		PNUD	53 110\$	
Zambie **	Assistance pour la préparation de projet		PNUD	22 600\$	
<i>Sous-secteur: Formation</i>					
Viet Nam **	Atelier de coopération technologique en vue de l'élimination d'ODS		PNUE	30 510\$	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

(c) Climatiseur d'automobile et compresseur

PAYS	TITRE DU PROJET	Quantité d'ODS à éliminé	AGENCE	Montants recommandés (\$US) (*)	C/E (\$US/kg)
<i>Sous-secteur: Compresseur</i>					
Brésil **	Reconversion de la fabrication des compresseurs de réfrigérateurs en remplaçant le CFC-12 et le CFC/HCFC-502 par du HFC-134a et du R-404a à Elgin Maquinas,		ONUDI	520 183\$	
Chine	Reconversion de la production de compresseurs pour réfrigérateurs ménagers à l'usine Jiaxipera Compressor Factory pour remplacer le CFC-12 par des hydrocarbures		ONUDI	1 683 700\$	
Venezuela **	Reconversion des installations de production de compresseurs pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a à Vecomesa, S.A.		PNUD	409 060\$	
<i>Sous-secteur: Climatiseur d'automobile</i>					
Argentine	Conversion à une technologie sans-CFC dans la production d'échangeur de chaleur pour les systèmes de climatiseurs d'automobiles à Sistermaire, S.A.		Banque mondiale	2 441 667\$	
Chine **	Reconversion pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a dans les systèmes de climatiseurs d'automobile à Shanghai Ek Chor General Machinery Co. Ltd.		Banque mondiale	961 000\$	
Chine	Reconversion pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a dans les systèmes de climatiseurs d'automobile à Yueyang Hengli Air Conditioning Equipment Co. Ltd.		Banque mondiale	1 821 000\$	
Chine	Reconversion pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a dans les systèmes de climatiseurs d'automobile à Guangzhou Haohua Automobile Parts Co. Ltd.		Banque mondiale	2 278 400\$	
Chine	Reconversion pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a dans les systèmes de climatiseurs d'automobile à Shanghai Automobile Air Conditioner Co.		Banque mondiale	1 691 600\$	
Malaisie	Élimination des équipements de fabrication de MAC à base de CFC-12 et reconversion aux équipements de fabrication de MAC à base de HFC-134a à Nippodensu Capital Sdn. Bhd.		Banque mondiale	2 299 700\$	
Malaisie	Élimination des équipements de fabrication de MAC à base de CFC-12 et reconversion aux équipements de fabrication de MAC à base de HFC-134a à APM Air		Banque mondiale	1 217 000\$	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

(d) Recyclage des CFC et gestion de stocks de halons

PAYS	TITRE DU PROJET	Quantité d'ODS à éliminé	AGENCE	Montants recommandés (\$US) (*)	C/E (\$US/kg)
<i>Sous-secteur: Récupération et recyclage des CFC</i>					
Chine **	Projet de démonstration (Réfrigération - Grands magasins de produits alimentaires)		PNUD	85 880\$	
Colombie **	Implantation d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigène.		PNUD	889 344\$	
Malaisie	Réduction de la consommation d'ODS dans le secteur de la climatisation commerciale grâce à la formation, la		Banque mondiale	848 800\$	
Maurice **	Programme national de récupération et de recyclage du CFC-12 et démonstration de technologie d'adaptation dans la réfrigération commerciale.		PNUD	199 276\$	
Mexique	Récupération de CFC-12 dans l'entretien et la réparation de réfrigérateurs domestique à Vitromatic Comercial et à Servicios Integrados Fabriles		PNUD	398 449\$	
Zimbabwe **	Récupération et recyclage du frigorigène CFC-12 dans les climatiseurs d'automobile, la réfrigération domestique et commerciale et la climatisation commerciale		ONUDI	352 899\$	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

PAYS	TITRE DU PROJET	Quantité d'ODS à éliminé	AGENCE	Montants recommandés (\$US) (*)	C/E (\$US/kg)
Sous-secteur: Bromure de méthyle					
Région: AFR **	Collecte de données sur le bromure de méthyle en Afrique		PNUD	203 231\$	
Région: ASP **	Atelier régional sur le bromure de méthyle pour l'Asie et le Pacifique		PNUE	93 225\$	
Région: ASP **	Collecte de données sur le bromure de méthyle pour l'Asie et le Pacifique		PNUD	115 260\$	
Région: LAC **	Atelier régional sur le bromure de méthyle pour l'Amérique latine et les Caraïbes		PNUE	135 600\$	
Région: LAC **	Collecte de données sur le bromure de méthyle pour l'Amérique latine et les Caraïbes		PNUD	65 201\$	
Plusieurs					
Sous-secteur: Programme de pays					
Corée, Rép. Dém. Populaire de**	Préparation du programme de pays		PNUE	45 200\$	
Sous-secteur: Démonstration					
Inde **	Conversion de 5 usines de remplissage d'aérosol du CFC au remplissage manuel à HAP		Banque mondiale	181 550\$	
Sous-secteur: Renforcement des institutions					
Jordanie **	Appui du renforcement des institutions dans le Département de l'environnement, Section de la protection de l'atmosphère (phase II)		Banque mondiale	70 000\$	
Mexique **	Projet de renforcement des institutions (phase II)		PNUD	53 675\$	
Pérou **	Établissement d'un Bureau technique gouvernemental de l'Ozone		PNUE	174 020\$	
Roumanie **	Création d'un Secrétariat de l'Ozone		ONUDI	190 341\$	
Venezuela **	Renouvellement du renforcement des institutions		PNUD	62 037\$	
Sous-secteur: Préparation de projet					
Algérie **	Formulation de projet pour l'élimination d'ODS dans les petites et moyennes industries		ONUDI	56 500\$	
Argentine **	Assistance pour la préparation de projet		PNUD	67 800\$	
Brésil **	Assistance pour la préparation de projet		PNUD	84 750\$	
Brésil **	Assistance pour la préparation de projet		ONUDI	16 950\$	
Chine **	Assistance pour la préparation de projet		PNUD	113 000\$	
Chine **	Formulation d'un projet d'investissement dans le secteur des halons pour 3 usines de matériel d'incendie (Xiangshan, Xiangshan No. 1 et Dalian Jinzhou) ainsi que dans les secteurs de la réfrigération domestique, des aérosols, des mousses et des solvants		ONUDI	113 000\$	
Colombie **	Assistance pour la préparation de projet		PNUD	33 900\$	
Équateur **	Préparation d'un projet d'investissement dans une usine (Elasta) de production de mousse de polyuréthane souple pour l'industrie automobile		ONUDI	16 950\$	
Mexique **	Assistance pour la préparation de projet		PNUD	45 200\$	
Nigéria **	Assistance pour la préparation de projet		PNUD	56 500\$	
Pérou **	Assistance pour la préparation de projet dans le secteur des solvants		ONUDI	33 900\$	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

(e) Amendements du programme de travail

PAYS	TITRE DU PROJET	Quantité d'ODS à éliminé	AGENCE	Montants recommandés (\$US) (*)	C/E (\$US/kg)
Région: AFR **	Préparation de projets de récupération et recyclage au Bénin, au Botswana, au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée, en Namibie, et au Sénégal		ONUDI	50 850\$	
Région: AFR **	Préparation de projets de récupération et recyclage au Malawi et en Ouganda		PNUD	28 250\$	
Tunisie **	Préparation de projets d'investissement dans les secteurs des aérosols, des mousses, de la réfrigération domestique et des solvants		ONUDI	33 900\$	
Venezuela **	Assistance préparatoire dans le secteur de la réfrigération domestique et commerciale.		PNUD	33 900\$	
<i>Sous-secteur: Assistance technique</i>					
Chine **	Élaboration d'une stratégie sectorielle d'élimination d'ODS efficace en fonction des coûts		Banque mondiale	350 000\$	
<i>Sous-secteur: Formation</i>					
Chine **	Atelier sur la reconversion des compresseurs de réfrigérateurs ménagers et commerciaux		ONUDI	45 200\$	
Colombie **	Cours de formation aux bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération		PNUE	168 483\$	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

PAYS	TITRE DU PROJET	Quantité d'ODS à éliminé	AGENCE	Montants recommandés (\$US) (*)	C/E (\$US/kg)
<i>Sous-secteur: Récupération et recyclage des CFC</i>					
Chine **	Projet de démonstration (Réfrigération - Grands magasins de produits alimentaires)		USA	132 000\$	
République dominicaine **	Projet de démonstration dans le secteur des climatiseurs d'automobile		USA	220 000\$	
Chine **	Établissement d'un centre de recyclage à Zhejiang Dongyang Chemical Factory	20.0	Danemark	205 000\$	10.25
<i>Sous-secteur: Fumigène</i>					
Région: AFR **	Remplacement du bromure de méthyle par un produit de rechange n'appauvrissant pas la couche d'ozone dans le secteur de l'entreposage des céréales		Australie	38 896\$	
<i>Sous-secteur: Préparation de projet</i>					
République dominicaine **	Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération commerciale		USA	19 000\$	
<i>Sous-secteur: Assistance technique</i>					
Argentine **	Formation dans les domaines de la réduction des déversements, du contrôle des émissions, du recyclage et de la gestion des frigorigènes sans CFC dans les secteurs de la réfrigération domestique et commerciale et de la climatisation		Australie	40 000\$	
Indonésie **	Politique de contrôle d'ODS		Australie	42 000\$	
<i>Sous-secteur: Formation</i>					
Brésil **	Atelier sur les solvants appauvrissant la couche d'ozone au Brésil		Canada	50 000\$	
Région: AFR **	Atelier de transfert de technologies à l'intention des pays africains, concernant l'application pratique du Protocole de Montréal		France	120 000\$	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

**Sommaire des projets par catégorie
approuvés pour financement à la 17e réunion**

UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/60
Annexe III Page 11

SECTEUR	Nombre de projets	Quantité éliminé (Tonnes ODP)	Coût (\$US)(*)	C/E (\$US/kg)
(a) Projets d'investissements classés par ordre de rapport coût-efficacité				
Aérosol	5	565.6	1 871 239\$	3.31
Mousse	20	2530.0	9 365 626\$	3.70
Réfrigération	8	1725.0	13 235 397\$	7.67
Solvants	2	10.4	232 587\$	22.36
TOTAL:	35	4831.0	24 704 849\$	37.04
(b) Pays à faible taux de consommation d'ODS				
Réfrigération	3	20.4	874 550\$	42.87
Plusieurs	18		851 116\$	
TOTAL:	21	20.4	1 725 666\$	42.87
(c) Climatiseur d'automobile et compresseur				
Réfrigération	2		929 243\$	
Climatiseurs d'automobile	1		961 000\$	
TOTAL:	3		1 890 243\$	
(d) Recyclage des CFC et gestion de stocks de halons				
Recyclage des CFC et gestion de stocks de halons	4		1 527 399\$	
TOTAL:	4		1 527 399\$	
(e) Amendements du programme de travail				
Bromure de méthyle	5		612 517\$	
Programme de pays	1		45 200\$	
Démonstration	1		181 550\$	
Renforcement des institutions	5		550 073\$	
Préparation de projet	15		785 350\$	
Assistance technique	1		350 000\$	
Formation	2		213 683\$	
TOTAL:	30		2 738 373\$	
(g) Coopération bilatérale				
Récupération et recyclage des CFC	3	20.0	557 000\$	
Fumigène	1		38 896\$	
Préparation de projet	1		19 000\$	
Assistance technique	2		82 000\$	
Formation	2		170 000\$	
TOTAL:	9		866 896\$	

(*) Incluant les frais généraux des agences lorsqu'applicable

(**) Financé à la dix-septième réunion

Annexe IV

LISTE DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS FINANÇÉS À LA 17^e RÉUNION, PAR PAYS

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
ALGÉRIE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/16 et Add.1, 17/27 et Add.1)			
<u>ONUDI</u>			
	Formulation de projet pour l'élimination d'ODS dans les petites et moyennes industries	\$50,000	\$6,500
	Projet d'investissement pour l'élimination du CFC à l'Entreprise Nationale des Détergents (Enad-Lames)	\$109,900	\$14,287
	Total des coûts d'appui de l'ONUDI		\$20,787
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUDI</i>	\$180,687	
	TOTAL POUR L'ALGÉRIE	\$159,900	
ARGENTINE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/8, 17/14, Add.1 et Add.2)			
<u>Coopération bilatérale de l'Australie</u>			
	Formation dans les domaines de la réduction des déversements, du contrôle des émissions, du recyclage et de la gestion des frigorigènes sans CFC dans les secteurs de la réfrigération domestique et commerciale et de la climatisation	\$40,000	
	<i>Coopération bilatérale totale de l'Australie</i>	\$40,000	
<u>PNUD</u>			
	Assistance pour la préparation de projet	\$60,000	\$7,800
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$7,800
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$67,800	
	TOTAL POUR L'ARGENTINE	\$100,000	
BANGLADESH (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/29 et Add.1)			
<u>PNUD</u>			
	Reconversion de l'entreprise Advanced Chemical Industries Ltd (ACT) en vue de la fabrication de produits aérosols sans CFC	\$322,920	\$41,980
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$41,980
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$364,900	
	TOTAL POUR LE BANGLADESH	\$322,920	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
BÉNIN (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/16 et Add.1)			
<u>ONUUDI</u>			
	Préparation d'un projet d'investissement pour l'élimination d'ODS dans une usine de production de mousse (SIBAO)	\$15,000	\$1,950
	Total des coûts d'appui de l'ONUUDI		\$1,950
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUUDI</i>	\$16,950	
	TOTAL POUR LE BÉNIN	\$15,000	
BRÉSIL (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/8, 17/14, Add.1 et Add.2, 17/16 et Add.1, 17/30 et Add.1)			
<u>Coopération bilatérale du Canada</u>			
	Atelier sur les solvants appauvrissant la couche d'ozone au Brésil	\$50,000	
	<i>Coopération bilatérale totale du Canada</i>	\$50,000	
<u>PNUD</u>			
	Assistance pour la préparation de projet	\$75,000	\$9,750
	Élimination des CFC dans la fabrication de congélateurs coffres à Multibras, S.A. Electrodomesticos	\$598,499	\$77,805
	<i>Recommandation: L'approbation future de projets dans le secteur de la réfrigération domestique au BRÉSIL devra être fondé sur une stratégie nationale d'élimination des ODS dans ce grand secteur.</i>		
	Conversion à une technologie sans CFC de la fabrication de mousse polyuréthane peau intégrée, mousse pour volant à PLASCAR	\$119,400	\$15,522
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$103,077
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$895,976	
<u>ONUUDI</u>			
	Préparation d'un projet d'investissement	\$15,000	\$1,950
	Projet d'investissement pour l'élimination des ODS à Frisokar Equipamentos Plasticos Ltda.	\$267,948	\$34,833
	Reconversion de la fabrication des compresseurs de réfrigérateurs en remplaçant le CFC-12 et le CFC/HCFC-502 par du HFC-134a et du R-404a à Elgin Maquinas, S.A.	\$460,339	\$59,844
	Total des coûts d'appui de l'ONUUDI		\$96,627
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUUDI</i>	\$839,914	
	TOTAL POUR LE BRÉSIL	\$1,586,186	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
CHINE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/8, 17/14, Add.1 et Add.2, 17/16 et Add.1, 17/32, Add.1, Add.1/Cor.1, Add.1)			
<u>Coopération bilatérale du Danemark</u>			
	Centre de recyclage des CFC à l'usine de produits chimiques Zhejiang Dongyang	\$205,000	
	<i>Coopération bilatérale totale du Danemark</i>		\$205,000
<u>Coopération bilatérale des États-Unis d'Amérique</u>			
	Projet de démonstration(Réfrigération - Grands magasins de produits alimentaires)	\$132,000	
	<i>Coopération bilatérale totale des États-Unis d'Amérique</i>		\$132,000
<u>PNUD</u>			
	Assistance pour la préparation de projet	\$100,000	\$13,000
	Élimination de CFC dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Guangdong Kelon	\$4,483,050	\$582,797
	<i>Recommandation: Financement approuvé soit considéré comme faisant partie des octrois futurs pour la mise en oeuvre de la stratégie de la Chine dans le secteur de la réfrigération domestique.</i>		
	Élimination de CFC dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Changsha Zhongyi Group	\$2,961,000	\$384,930
	<i>Recommandation: Financement approuvé soit considéré comme faisant partie des octrois futurs pour la mise en oeuvre de la stratégie de la Chine dans le secteur de la réfrigération domestique.</i>		
	Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse EPS à Cangzhou	\$450,800	\$58,604
	Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse EPS à Handan No. 7	\$400,950	\$52,124
	Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse EPS à JIP Buotou	\$604,450	\$78,579
	Projet de démonstration(Réfrigération - Grands magasins de produits alimentaires)	\$76,000	\$9,880
	Reconversion de la fabrication de produits en mousse PU souple à des technologies sans CFC à Daimei	\$362,600	\$47,138
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$1,227,052
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$10,665,902	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
ONU			
	Formulation d'un projet d'investissement dans le secteur des halons pour trois usines de matériel d'incendie (Xiangshan, Xiangshan No.1 et Dalian Janzhou), ainsi que dans les secteurs de la réfrigération domestique (sous-secteur des compresseurs), des aérosols, des mousses et des solvants	\$100,000	\$13,000
	Atelier sur la reconversion des compresseurs de réfrigérateurs ménagers et commerciaux	\$40,000	\$5,200
	Élimination de CFC dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Hangzhou Xiling Holdings Company	\$2,790,320	\$362,742
	<i>Recommandation: Financement approuvé soit considéré comme faisant partie des octrois futurs pour la mise en oeuvre de la stratégie de la Chine dans le secteur de la réfrigération domestique.</i>		
	Total des coûts d'appui de l'ONU		\$380,942
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONU</i>	\$3,311,262	
Banque mondiale			
	Élaboration d'une stratégie sectorielle d'élimination d'ODS efficace en fonction des coûts.	\$350,000	
	Reconversion de la fabrication de mousse PU souple (plaques) à des technologies sans CFC à Yifeng Polyurethane Plastic Plant	\$214,600	
	Reconversion de la fabrication de mousse PU souple (plaques) à des technologies sans CFC à Liangzhu	\$167,800	
	Reconversion de la fabrication de mousse PU souple (plaques) à des technologies sans CFC à Zhenjiang No. 5 Plastic Factory	\$276,800	
	Reconversion de l'usine pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a dans les compresseurs des systèmes de climatiseurs d'automobiles à Shanghai Ek Chor General Machinery Co. Ltd.	\$961,000	
	<i>Total des fonds à être transférés à la Banque mondiale</i>	\$1,970,200	
	TOTAL POUR LA CHINE	\$14,676,370	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
COLOMBIE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/14, Add.1 et Add.2, 17/15, Add.1 et Add.2, 17/33, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUD</u>			
	Assistance pour la préparation de projet	\$30,000	\$3,900
	Implantation d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigène.	\$787,030	\$102,314
	<i>Recommandation: Le Gouvernement colombien, le PNUD et le PNUE collaboreront étroitement aux activités de planification de ce projet et du programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes..</i>		
	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Friomix, S.A.	\$11,146	\$1,449
	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Industrias Westell Ltd.	\$227,602	\$29,588
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$137,251
	Total des fonds à être transférés au PNUD	\$1,193,029	
<u>PNUE</u>			
	Cours de formation aux bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération	\$149,100	\$19,383
	<i>Recommandation: Le Gouvernement colombien, le PNUD et le PNUE collaboreront étroitement aux activités de planification de ce projet et du programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes..</i>		
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$19,383
	Total des fonds à être transférés au PNUE	\$168,483	
	TOTAL POUR LA COLOMBIE	\$1,204,878	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
CONGO (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/18 et Add.1)			
<u>PNUE</u>			
	Création d'un office de l'Ozone	\$62,920	\$8,180
	<i>Recommandation: L'approbation dépend: (a) Le Gouvernement congolais communiquera au Secrétariat de l'Ozone les données sur sa consommation annuelle conformément à l'article 7 du Protocole; (b) Tout accord entre le PNUE et le Gouvernement du Congo sur le transfert des fonds approuvés sera conditionnel à la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation du public organisée par l'Office et l'allocation de 12,000\$US et 8,000\$US respectivement pour la sensibilisation et l'équipement de bureau.</i>		
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$8,180
	Total des fonds à être transférés au PNUE	\$71,100	
	TOTAL POUR LE CONGO	\$62,920	
CÔTE D'IVOIRE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/16 et Add.1)			
<u>ONUDI</u>			
	Élimination d'ODS dans une usine de production de mousse (Fabrique ivoirienne de mousse et ameublement) et à deux centres de remplissage d'aérosols (Sicobel et Gandoor)	\$10,000	\$1,300
	<i>Recommandation: Il est à noter que le programme de pays de la Côte d'Ivoire indique une consommation de 4-5 tonnes seulement pour le secteur des mousses, alors que le projet concerne une consommation de 50 tonnes. La préparation de projets pour les deux centres de remplissage d'aérosols devrait tenir compte de ces économies.</i>		
	Total des coûts d'appui de l'ONUDI		\$1,300
	Total des fonds à être transférés à l'ONUDI	\$11,300	
	TOTAL POUR LA CÔTE D'IVOIRE	\$10,000	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/8, 17/19 et Add.1)			
<u>Coopération bilatérale des États-Unis d'Amérique</u>			
	Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération commerciale	\$19,000	
	Projet de démonstration dans le secteur des climatiseurs d'automobile	\$220,000	
	Coopération bilatérale totale des États-Unis d'Amérique	\$239,000	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
PNUE			
	Création d'une Commission gouvernementale de l'Ozone (Cogo)	\$155,000	\$20,150
	<i>Recommandation: Le Gouvernement de la République dominicaine communiquera au Secrétariat de l'Ozone les données sur sa consommation annuelle conformément à l'article 7 du Protocole.</i>		
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$20,150
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUE</i>	\$175,150	
	TOTAL POUR LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	\$394,000	
ÉQUATEUR (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/16 et Add.1)			
ONUDI			
	Préparation d'un projet d'investissement dans une usine (Elasta) de production de mousse de polyuréthane souple pour l'industrie automobile	\$15,000	\$1,950
	Total des coûts d'appui de l'ONUDI		\$1,950
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUDI</i>	\$16,950	
	TOTAL POUR L'ÉQUATEUR	\$15,000	
ÉTHIOPIE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/14, Add.1 et Add.2)			
PNUD			
	Assistance pour la préparation de projet	\$30,000	\$3,900
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$3,900
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$33,900	
	TOTAL POUR L'ÉTHIOPIE	\$30,000	
GABON (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/15, Add.1 et Add.2)			
PNUE			
	Préparation du programme de pays	\$33,000	\$4,290
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$4,290
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUE</i>	\$37,290	
	TOTAL POUR LE GABON	\$33,000	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
GUYANE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/15, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUE</u>			
	Préparation du programme de pays	\$40,000	\$5,200
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$5,200
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUE</i>	<i>\$45,200</i>	
<u>ONUDI</u>			
	Projet d'élimination d'ODS dans une usine de réfrigération domestique (Guyana Refrigeration Ltd)	\$15,000	\$1,950
	Total des coûts d'appui de l'ONUDI		\$1,950
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUDI</i>	<i>\$16,950</i>	
	TOTAL POUR LA GUYANE	\$55,000	
INDE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/34, Add.1 et Add.2)			
<u>Banque mondiale</u>			
	Conversion de 5 usines de remplissage d'aérosol du CFC au remplissage manuel à HAP	\$181,550	
	<i>Recommandation: Le projet peut être utilisé pour développer les propositions de projet afin de convertir les petites entreprises dans les pays visés par l'article 5.</i>		
	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse Polyéthylène extrudée à Real Polymer	\$276,200	
	Élimination de CFC dans la fabrication de PUF moulé à Vijaiyot Seats Ltd.	\$335,500	
	Élimination de CFC dans la fabrication de PUF moulé, siège d'automobile à Polyflex P. Ltd.	\$222,400	
	<i>Total des fonds à être transférés à la Banque mondiale</i>	<i>\$1,015,650</i>	
	TOTAL POUR L'INDE	\$1,015,650	
INDONÉSIE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/8, 17/35 et Add.1)			
<u>Coopération bilatérale de l'Australie</u>			
	Politique de contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone	\$42,000	
	<i>Coopération bilatérale totale de l'Australie</i>	<i>\$42,000</i>	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
<u>PNUD</u>			
	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse rigide en polyuréthane pour l'entreposage à froid à Fibrindo	\$55,000	\$7,150
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$7,150
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$62,150	
	TOTAL POUR L'INDONÉSIE	\$97,000	
IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D' (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/36 et Add.1)			
<u>ONUDI</u>			
	Élimination du CFC-11 grâce à la reconversion de la fabrication de mousse PU rigide à la technique de laminage continu à Fabis, Iran Steel, Mammoth Teheran, F.M., et Urethne Systems	\$2,571,250	\$334,263
	<i>Recommandation: Le pourcentage d'exportation vers des pays non visés à l'article 5 devra être déterminé avec précision, et l'ONUDI devra recalculer le montant du financement pour les entreprises exportatrices conformément aux lignes directrices du Comité.</i>		
	Total des coûts d'appui de l'ONUDI		\$334,263
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUDI</i>	\$2,905,513	
	TOTAL POUR L'IRAN, RÉP. ISLAMIQUE D'	\$2,571,250	
JORDANIE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/17 et Add.1, 17/37 et Add.1)			
<u>Banque mondiale</u>			
	Appui du renforcement des institutions dans le Département de l'environnement, Section de la protection de l'atmosphère (phase II)	\$70,000	
	Projet parapluie pour la conversion en technologie sans-CFC à Five Star Co. Manufacture de mousse en polyuréthane.	\$66,000	
	<i>Total des fonds à être transférés à la Banque mondiale</i>	\$136,000	
	TOTAL POUR LA JORDANIE	\$136,000	
KENYA (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/16 et Add.1)			
<u>ONUDI</u>			
	Recensement et préparation de projets dans les secteurs des solvants et des aérosols	\$15,000	\$1,950
	Total des coûts d'appui de l'ONUDI		\$1,950
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUDI</i>	\$16,950	
	TOTAL POUR LE KENYA	\$15,000	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
KIRIBATI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/15, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUE</u>			
	Préparation du programme de pays.	\$20,000	\$2,600
	<i>Recommandation: Ce projet fait partie d'une demande pour la formulation conjointe de programme de pays pour trois pays insulaires à faible taux de consommation d'ODS (Kiribati, Vanuatu et les Îles Salomon). Avant de commencer la préparation du programme de pays, le PNUE réalisera certaines, voire toutes les conditions suivantes: une version abrégée de lignes directrices pour la préparation de programmes de pays, un guide d'auto-assistance pour ces pays et d'autres pays semblables; et des négociations principalement avec des pays non visés à l'article 5 situés dans la région du Pacifique ou qui y ont des intérêts, concernant une coopération bilatérale pour la préparation de programmes de pays et/ou des activités de suivi.</i>		
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$2,600
	Total des fonds à être transférés au PNUE	\$22,600	
	TOTAL POUR LE KIRIBATI	\$20,000	
CORÉE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/15, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUE</u>			
	Préparation du programme de pays	\$40,000	\$5,200
	Total des coûts d'appui du PNUE	\$5,200	
	Total des fonds à être transférés au PNUE	\$45,200	
	TOTAL POUR LA CORÉE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DE	\$40,000	
MALAISIE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/39, Add.1, Add.1/Rev.1 et Add.2)			
<u>PNUD</u>			
	Reconversion de la fabrication de produits aérosols à la technologie à base d'hydrocarbures à Maya Chemical Industries Sdn., Bhd.	\$37,808	\$4,915
	Élimination de CFC dans la fabrication de produits en mousse PU moulée séchée à froid à Urethane Technologies Sdn., Bhd.	\$199,000	\$25,870
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$30,785
	Total des fonds à être transférés au PNUD	\$267,593	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
Banque mondiale			
	Élimination d'ODS dans le traitement de feuilles de mousse EPE/EPS à Star Foam Paper Products Sdn. Bhd.	\$295,000	
	Reconversion du processus de nettoyage du métal pour remplacer le 1,1,1-Trichloroéthane (TCA) par des hydrocarbures à Ban Seng Lee Industries Sdn. Bhd.	\$108,400	
	<i>Total des fonds à être transférés à la Banque mondiale</i>	\$403,400	
	TOTAL POUR LA MALAISIE	\$640,208	
MAURICE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/40 et Add.1)			
<u>PNUD</u>			
	Programme national de récupération et de recyclage du CFC-12 et démonstration de technologie d'adaptation dans la réfrigération commerciale.	\$176,350	\$22,926
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$22,926
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$199,276	
	TOTAL POUR MAURICE	\$176,350	
MEXIQUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/14, Add.1 et Add.2, 17/41 et Add.1)			
<u>PNUD</u>			
	Projet de renforcement des institutions (phase II)	\$47,500	\$6,175
	<i>Recommandation: Projet prolongé pour une période intérimaire de six mois, sur une base proportionnelle aux affectations de trois ans et étant entendu que des lignes directrices seront élaborées pour la deuxième série d'activités de renforcement des institutions et qu'elles feront l'objet de suivis et d'évaluations au cours de la période et que, s'il le faut, leur prolongation pourrait être renouvelée pour une autre période de six mois, en attendant qu'une évaluation complète soit effectuée.</i>		
	Assistance pour la préparation de projet	\$40,000	\$5,200
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$11,375
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$98,875	
	TOTAL POUR LE MEXIQUE	\$87,500	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
NIGÉRIA (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/14, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUD</u>			
	Assistance pour la préparation de projet	\$50,000	\$6,500
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$6,500
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	<i>\$56,500</i>	
	TOTAL POUR LE NIGÉRIA	\$50,000	
PAKISTAN (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/43 et Add.1)			
<u>Banque mondiale</u>			
	Élimination du CFC-11 dans la production de mousse flexible PU moulée & à peau intégrée à Master Group	\$1,247,330	
	<i>Total des fonds à être transférés à la Banque mondiale</i>	<i>\$1,247,330</i>	
	TOTAL POUR LE PAKISTAN	\$1,247,330	
PARAGUAY (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/15, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUE</u>			
	Préparation du programme de pays	\$43,000	\$5,590
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$5,590
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUE</i>	<i>\$48,590</i>	
	TOTAL POUR LE PARAGUAY	\$43,000	
PÉROU (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/22 et Add.1, 17/44 et Add.1)			
<u>PNUD</u>			
	Élimination de CFC-12 dans la production de mousse polystyrène à Productos Moldeados America SR, Ltd. (Promola)	\$294,960	\$38,345
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$38,345
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	<i>\$333,305</i>	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
<u>PNUE</u>			
	Établissement d'un Bureau technique gouvernemental de l'Ozone	\$154,000	\$20,020
	<i>Recommandation: Le Gouvernement péruvien communiquera annuellement au Secrétariat de l'Ozone les données sur sa consommation d'ODS conformément à l'article 7 du Protocole.</i>		
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$20,020
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUE</i>	\$174,020	
<u>ONUDI</u>			
	Assistance à la préparation de projets dans le secteur des solvants	\$30,000	\$3,900
	Total des coûts d'appui de l'ONUDI		\$3,900
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUDI</i>	\$33,900	
	TOTAL POUR LE PÉROU	\$478,960	
PHILIPPINES (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/45, Add.1, Add.2 et Add.2/Cor.1)			
<u>PNUD</u>			
	Élimination des restes de CFC dans la fabrication de plaques de polyuréthane souple à Mandaue Foam Industries	\$217,000	\$28,210
	<i>Recommandation: Le décaissement des fonds pour ce projet au PNUD est conditionnel à la vérification (par le PNUD) de la consommation de CFC à Mandaue.</i>		
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$28,210
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$245,210	
	TOTAL POUR LES PHILIPPINES	\$217,000	
ROUMANIE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/16 et Add.1, 17/23, Add.1 et Add.2)			
<u>ONUDI</u>			
	Création d'un Secrétariat de l'Ozone	\$168,443	\$21,898
	<i>Recommandation: Le Gouvernement roumain communiquera annuellement au Secrétariat de l'Ozone les données sur sa consommation conformément à l'article 7 du Protocole.</i>		
	Total des coûts d'appui de l'ONUDI		\$21,898
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUDI</i>	\$190,341	
	TOTAL POUR LA ROUMANIE		\$168,443

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
ÎLES SALOMON (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/15, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUE</u>			
	Préparation du programme de pays	\$20,000	\$2,600
	<i>Recommandation: Ce projet fait partie d'une demande pour la formulation conjointe de programme de pays pour trois pays insulaires à faible taux de consommation d'ODS (Kiribati, Vanuatu et les Îles Salomon). Avant de commencer la préparation du programme de pays, le PNUE réalisera certaines, voire toutes les conditions suivantes: une version abrégée de lignes directrices pour la préparation de programmes de pays, un guide d'auto-assistance pour ces pays et d'autres pays semblables; et des négociations principalement avec des pays non visés à l'article 5 situés dans la région du Pacifique ou qui y ont des intérêts, concernant une coopération bilatérale pour la préparation de programmes de pays et/ou des activités de suivi.</i>		
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$2,600
	Total des fonds à être transférés au PNUE	\$22,600	
	TOTAL POUR LES ÎLES SALOMON	\$20,000	
SRI LANKA (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/46 et Add.1)			
<u>PNUD</u>			
	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la réfrigération domestique à Associated Electrical Corporation (AEC)	\$250,114	\$32,515
	<i>Recommandation: Approuvé à partir des fonds réservés pour les pays à faible taux de consommation d'ODS, conformément à la décision du Comité exécutif à sa seizième réunion. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/20, para 32 (g)).</i>		
	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la réfrigération domestique à Glacio	\$239,500	\$31,135
	<i>Recommandation: Approuvé à partir des fonds réservés pour les pays à faible taux de consommation d'ODS, conformément à la décision du Comité exécutif à sa seizième réunion. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/20, para 32 (g)).</i>		
	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la réfrigération domestique à Regnis	\$284,324	\$36,962
	<i>Recommandation: Approuvé à partir des fonds réservés pour les pays à faible taux de consommation d'ODS, conformément à la décision du Comité exécutif à sa seizième réunion. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/20, para 32 (g)).</i>		
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$100,612
	Total des fonds à être transférés au PNUD	\$874,550	
	TOTAL POUR LE SRI LANKA	\$773,938	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/14, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUD</u>			
	Assistance pour la préparation de projet	\$47,000	\$6,110
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$6,110
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	<i>\$53,110</i>	
	TOTAL POUR LA TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE	\$47,000	
THAÏLANDE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/49 et Add.1)			
<u>PNUD</u>			
	Reconversion des usines de produits d'aérosols à des technologies sans CFC à Packserv Co. Ltd.	\$474,705	\$61,712
	<i>Recommandation: Tenant compte des circonstances propres aux remplisseurs d'aérosols (marché parallèle), le Comité exécutif a décidé d'approuver ce projet, à condition que le décaissement des ressources du Fonds n'ait lieu qu'une fois que le Gouvernement thaïlandais aura assuré le Comité exécutif que la politique et le dispositif réglementaire en place empêcheront les remplisseurs d'aérosols de CFC d'accroître leur part actuelle du marché et que l'utilisation de CFC dans le secteur des aérosols en Thaïlande serait limité au niveau de consommation qui résulterait une fois que les réductions découlant de ces projets auront été soustraites de niveaux de consommation actuellement indiqués pour ce secteur..</i>		
	Reconversion des usines de produits d'aérosols à des technologies sans CFC à Sanit & Sons Co. Ltd.	\$582,100	\$75,673
	<i>Recommandation: Tenant compte des circonstances propres aux remplisseurs d'aérosols (marché parallèle), le Comité exécutif a décidé d'approuver ce projet, à condition que le décaissement des ressources du Fonds n'ait lieu qu'une fois que le Gouvernement thaïlandais aura assuré le Comité exécutif que la politique et le dispositif réglementaire en place empêcheront les remplisseurs d'aérosols de CFC d'accroître leur part actuelle du marché et que l'utilisation de CFC dans le secteur des aérosols en Thaïlande serait limité au niveau de consommation qui résulterait une fois que les réductions découlant de ces projets auront été soustraites de niveaux de consommation actuellement indiqués pour ce secteur..</i>		
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$137,385
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	<i>\$1,194,190</i>	
	TOTAL POUR LA THAÏLANDE	\$1,056,805	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
TUNISIE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/16 et Add.1)			
<u>ONU</u>			
	Préparation de projets d'investissement dans les secteurs des aérosols, des mousses, de la réfrigération domestique et des solvants	\$30,000	\$3,900
	Total des coûts d'appui de l'ONU		\$3,900
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONU</i>	\$33,900	
	TOTAL POUR LA TUNISIE	\$30,000	
VANUATU (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/15, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUE</u>			
	Préparation du programme de pays	\$20,000	\$2,600
	<i>Recommandation: Ce projet fait partie d'une demande pour la formulation conjointe de programme de pays pour trois pays insulaires à faible taux de consommation d'ODS (Kiribati, Vanuatu et les Îles Salomon). Avant de commencer la préparation du programme de pays, le PNUE réalisera certaines, voire toutes les conditions suivantes: une version abrégée de lignes directrices pour la préparation de programmes de pays, un guide d'auto-assistance pour ces pays et d'autres pays semblables; et des négociations principalement avec des pays non visés à l'article 5 situés dans la région du Pacifique ou qui y ont des intérêts, concernant une coopération bilatérale pour la préparation de programmes de pays et/ou des activités de suivi.</i>		
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$2,600
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUE</i>	\$22,600	
	TOTAL POUR LE VANUATU	\$20,000	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
VENEZUELA (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/14, Add.1 et Add.2, 17/26, Add.1 et Add.2, 17/50, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUD</u>			
	Renouvellement du renforcement des institutions	\$54,900	\$7,137
	<i>Recommandation: Projet prolongé pour une période intérimaire de six mois, sur une base proportionnelle aux affectations de trois ans et étant entendu que des lignes directrices seront élaborées pour la deuxième série d'activités de renforcement des institutions et qu'elles feront l'objet de suivis et d'évaluations au cours de la période et que, s'il le faut, leur prolongation pourrait être renouvelée pour une autre période de six mois, en attendant qu'une évaluation complète soit effectuée.</i>		
	Assistance préparatoire dans le secteur de la réfrigération domestique et commerciale.	\$30,000	\$3,900
	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Industrias Nutal C.A.	\$123,623	\$16,071
	<i>Recommandation: Les agences d'exécution sont instamment invitées à mettre sur pied un système de surveillance des équipements à base de CFC qui sont remplacés par du matériel sans CFC pour éviter les doubles comptages dans les projets d'élimination des ODS.</i>		
	Reconversion des installations de production de compresseurs pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a à Vecomesa, S.A.	\$362,000	\$47,060
	Élimination de CFC-11 et CFC-12 dans le secteur de la réfrigération commerciale à Pinova, S.A.	\$517,500	\$67,275
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$141,443
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	<i>\$1,229,466</i>	
	TOTAL POUR LE VENEZUELA	\$1,088,023	
VIET NAM (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/15, Add.1 et Add.2, 17/51 et Add.1)			
<u>PNUD</u>			
	Reconversion de l'entreprise Saigon Cosmetics à la technologie des propulseurs d'aérosols à base d'hydrocarbures	\$238,430	\$30,996
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$30,996
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	<i>\$269,426</i>	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
<u>PNUE</u>			
	Création d'un Secrétariat de l'Ozone (Renforcement des institutions)	\$137,280	\$17,846
	<i>Recommandation: Le Gouvernement du Viet Nam communiquera annuellement au Secrétariat de l'Ozone les données sur sa consommation d'ODS conformément à l'article 7 du Protocole.</i>		
	Atelier de coopération technologique en vue de l'élimination des ODS	\$27,000	\$3,510
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$21,356
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUE</i>	\$185,636	
	TOTAL POUR LE VIET NAM	\$402,710	
<u>ZAÏRE</u> (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/15, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUE</u>			
	Préparation du programme de pays	\$43,000	\$5,590
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$5,590
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUE</i>	\$48,590	
	TOTAL POUR LE ZAÏRE	\$43,000	
<u>ZAMBIE</u> (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/14, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUD</u>			
	Assistance pour la préparation de projet	\$20,000	\$2,600
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$2,600
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$22,600	
	TOTAL POUR LA ZAMBIE	\$20,000	
<u>ZIMBABWE</u> (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/52 et Add.1)			
<u>ONUDI</u>			
	Récupération et recyclage du frigorigène CFC-12 dans les climatiseurs d'automobile, la réfrigération domestique et commerciale et la climatisation commerciale	\$312,300	\$40,599
	Total des coûts d'appui de l'ONUDI		\$40,599
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUDI</i>	\$352,899	
	TOTAL POUR LE ZIMBABWE	\$312,300	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
AFRIQUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/8, 17/14, Add.1 et Add.2, 17/15, Add.1 et Add.2)			
<u>Coopération bilatérale de l'Australie</u>			
	Remplacement du bromure de méthyle par un produit de rechange n'appauvrissant pas la couche d'ozone dans le secteur de l'entreposage des céréales	\$38,896	
	<i>Coopération bilatérale totale de l'Australie</i>	\$38,896	
<u>Coopération bilatérale de la France</u>			
	Atelier de transfert de technologies à l'intention des pays africains, concernant l'application pratique du Protocole de Montréal	\$120,000	
	<i>Coopération bilatérale totale de la France</i>	\$120,000	
<u>PNUD</u>			
	Préparation de projets de récupération et recyclage au Malawi et en Ouganda	\$25,000	\$3,250
	Collecte de données sur le bromure de méthyle en Afrique	\$179,850	\$23,381
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$26,631
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	\$231,481	
<u>ONUDI</u>			
	Préparation de projets de récupération et recyclage au Bénin, au Botswana, au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée, en Namibie, et au Sénégal	\$45,000	\$5,850
	Total des coûts d'appui de l'ONUDI		\$5,850
	<i>Total des fonds à être transférés à l'ONUDI</i>	\$50,850	
	TOTAL POUR LA RÉGION: AFR	\$408,746	

Agence	Titre du projet/Recommandation	Fonds approuvés (\$US)	
		Coûts du Projet	Coûts d'appui
ASIE ET PACIFIQUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/14, Add.1 et Add.2, 17/15, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUD</u>			
	Collecte de données sur le bromure de méthyle pour l'Asie et le Pacifique	\$102,000	\$13,260
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$13,260
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	<i>\$115,260</i>	
<u>PNUE</u>			
	Atelier régional sur le bromure de méthyle pour l'Asie et le Pacifique	\$82,500	\$10,725
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$10,725
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUE</i>	<i>\$93,225</i>	
	TOTAL POUR LA RÉGION: ASP	\$184,500	
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/14, Add.1 et Add.2, 17/15, Add.1 et Add.2)			
<u>PNUD</u>			
	Collecte de données sur le bromure de méthyle pour l'Amérique latine et les Caraïbes	\$57,700	\$7,501
	Total des coûts d'appui du PNUD		\$7,501
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUD</i>	<i>\$65,201</i>	
<u>PNUE</u>			
	Atelier régional sur le bromure de méthyle pour l'Amérique latine et les Caraïbes	\$120,000	\$15,600
	Total des coûts d'appui du PNUE		\$15,600
	<i>Total des fonds à être transférés au PNUE</i>	<i>\$135,600</i>	
	TOTAL POUR LA RÉGION: LAC	\$177,700	

Annexe V

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA DOUZIÈME RÉUNION
DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE**

1. À sa onzième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal avait demandé au Comité exécutif, entre autres, d'examiner le rapport sur l'examen du mécanisme de financement (appelé ci-après le Rapport) et de donner aux Parties, par l'intermédiaire du Groupe de travail à sa douzième réunion, des conseils sur la suite à donner à ce Rapport. Les demandes formulées par le Groupe de travail à composition non limitée à sa onzième réunion sont reproduites à l'Appendice I.
2. Les renseignements présentés et les mesures proposées dans le présent rapport constituent la suite donnée par le Comité exécutif à la demande. Il a été conclu, dans certains cas, qu'une élaboration plus précise et une focalisation plus poussée des politiques générales, des activités et des procédures en vigueur du Comité exécutif renforceront l'efficacité et l'efficience envisagées dans le Rapport. Dans d'autres cas, une modification ou une amplification des politiques générales compatible avec les statuts du Comité exécutif est suggérée. Dans un cas particulier, les mesures proposées devront être examinées par les Parties. Une recommandation est soumise à l'examen des Parties.
3. Le Rapport et les recommandations qu'il contient sont exhaustifs et à vaste portée. Le Comité exécutif est d'avis qu'il faudrait continuer à mettre l'accent sur la suite à donner au Rapport et aux recommandations, comme l'a demandé le Groupe de travail à composition non limitée. Sauf dans un cas particulier, il n'est proposé aucune autre recommandation que celles que contient le Rapport.
4. Les plans d'action et les indicateurs d'efficacité établis par le Comité exécutif en réponse à la demande du Groupe de travail à composition non limitée sont présentés sous forme de tableaux à l'Appendice II, avec les sommaires des recommandations correspondantes et les renvois aux paragraphes pertinents du Rapport.

Annexe V
Appendice I

**EXTRAIT DU RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION
DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE**

141. À l'issue de brèves délibérations, le Groupe de travail a pris les décisions ci-après:

a) Demander au Comité exécutif d'examiner le rapport sur l'examen du mécanisme de financement ainsi que les délibérations de la onzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, et de donner suite aux recommandations comme suit:

- i) Établir des plans d'action pour la mise en oeuvre des recommandations;
- ii) Mettre au point des indicateurs d'efficacité pour surveiller l'exécution des plans d'action mentionnés précédemment;
- iii) Recenser les recommandations non appliquées et autres questions non entièrement résolues;
- iv) Présenter un rapport au Groupe de travail à composition non limitée à sa douzième réunion. Le Groupe de travail a décidé que le sous-groupe se réunirait à Genève, le 27 août 1995, soit immédiatement avant la tenue de la douzième réunion du Groupe de travail pour examiner ce rapport;

b) Demander au Comité exécutif, à sa dix-septième réunion, d'accorder une attention particulière aux questions ci-après que le sous-groupe a identifiées:

- i) Procédures de mise en oeuvre et de surveillance des projets compte tenu des points de vue des Parties et des agences d'exécution;
- ii) Application de stratégies pour la préparation et l'approbation de projets dans le contexte d'un programme plutôt que cas par cas;
- iii) Méthodes innovatrices d'obtention de ressources existantes ou supplémentaires pour appuyer les objectifs du Protocole de Montréal;
- iv) Responsabilité des participants par rapport aux programmes de pays et aux projets, à tous les niveaux: entreprises, agences d'exécution et gouvernements;
- v) Rapport coût-efficacité des activités du Fonds et surcoûts convenus compte tenu de l'expérience des pays visés à l'Article 5 et de la nécessité de protéger la couche d'ozone;

Le Groupe de travail ne considère pas la liste ci-dessus comme étant exhaustive. Il sera loisible aux Parties qui n'étaient pas présentes à la onzième réunion du Groupe de travail, ou à toutes autres Parties, de soumettre leurs observations/commentaires au Secrétariat de l'Ozone avant le 10 juin 1995;

c) Demander au sous-groupe d'examiner les sujets ci-après à sa réunion précédant la douzième réunion du Groupe de travail et d'en rendre compte au Groupe à la douzième réunion:

- i) Toutes les observations/commentaires communiquées par les Parties au Secrétariat de l'Ozone avant le 10 juin 1995, et qui devraient être diffusées aux membres du sous-groupe; et
- ii) La réponse du Comité exécutif au rapport.

Annexe V
Appendice II

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LE MÉCANISME DE FINANCEMENT DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL:
PLANS DE MISE EN OEUVRE ET INDICATEURS D'EFFICACITÉ PROPOSÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF**

Tableau:

1ère colonne:	Sommaire des recommandations du Rapport, avec renvois aux numéros des paragraphes pertinents du Rapport (et non pas du sommaire analytique, dont les paragraphes portent d'autres numéros).
2e colonne:	État d'avancement des activités ou des mesures proposées dans les recommandations, jusqu'en juin 1995.
3e colonne:	Propositions du Comité exécutif concernant les activités futures.
4e colonne:	Indicateurs d'efficacité permettant de suivre la mise en oeuvre des recommandations.

GROUPE DE RECOMMANDATIONS No.1:**PRÉPARATION, EXAMEN, APPROBATION ET ÉVALUATION DES PROJETS: DÉMARCHE STRATÉGIQUE**

Recommandation	État d'avancement	Mesures futures	Indicateurs d'efficacité
<p>1. Paragraphes 90/91/101.</p> <p>En temps utile, déléguer davantage de responsabilités aux agences d'exécution, lorsque les principales questions de politique auront été résolues, l'admissibilité des équipements et les indicateurs de coûts convenus, la Procédure d'approbation des petits projets (PAPP) évaluée et les lignes directrices de surveillance mises en vigueur.</p>	<p>Premiers modèles de projets établis pour les secteurs des mousses et de la réfrigération domestique. Les agences d'exécution et le Secrétariat sont en train de mettre sur pied une base de données et des conceptions communes.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif:</p> <p>Assurer l'élaboration complète:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une méthode systématique pour l'établissement de politiques générales (voir par. 92 ci-dessous); • de lignes directrices concernant la surveillance et l'évaluation; • des modèles de projets pour tous les secteurs. <p>Étudier l'intégration des activités d'examen des projets des agences et du Secrétariat.</p> <p>Déléguer davantage de responsabilités en temps utile.</p> <p>Évaluer la PAPP à l'achèvement de ce groupe de projets.</p>	<p>Système d'évaluation et de surveillance de projets à mettre en place d'ici la fin de 1995. Le processus d'examen doit être examiné par le Comité exécutif au plus tard six mois après qu'il aura déterminé que les conditions préalables à une délégation accrue indiquées dans les recommandations des par. 90 et 91 ont été remplies.</p> <p>Portée de la délégation durant la période.</p>

Recommandation	État d'avancement	Mesures futures	Indicateurs d'efficacité
<p>2. Paragraphe 92 Établir des procédures administratives propres à faciliter la prise de décisions de politique en dressant une liste de questions de politique non résolues, et en confiant au Secrétariat et à une agence principale le soin d'élaborer et de présenter au Comité exécutif pour examen une série de choix particuliers.</p>	<p>Un ensemble important de décisions de politique a été constitué au cours des 15 dernières réunions et figure dans le Manuel de politiques générales, de procédures et de lignes directrices. Les agences d'exécution élaborent actuellement des notes sur les politiques générales de concert avec le Secrétariat. L'expérience a montré que les questions de politique ne sont pas toujours prévisibles à tout moment.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif: Les questions de politique recensées devront être élaborées et des décisions prises.</p> <p>Liste des questions prévisibles à établir avec le concours des agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds au cours des deux prochaines réunions. Le Secrétariat et les agences devront présenter au Comité exécutif des options dont ils auraient convenues, pour examen.</p> <p>Les décisions proposées à l'examen du Comité exécutif devraient indiquer clairement les incidences pour les propositions de projets si les décisions étaient adoptées.</p>	<p>Le nombre de questions de politiques qui ont été clairement abordées d'ici la fin de 1996.</p> <p><u>Note:</u> Il est probable que de nouvelles questions continueront de se poser, mais elles trouveront des réponses plus rapides grâce à des procédures administratives améliorées.</p>
<p>3. Paragraphe 93 Établir des règles spécifiques concernant la procédure à suivre dans les cas où une Partie participe aux débats sur un projet dans lequel elle a un intérêt direct.</p>	<p>La question a été examinée par le Comité exécutif à sa 11e réunion.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Assurer que l'objectivité du Comité est maintenue et que toutes les propositions de projets reçoivent un traitement égal en adoptant des règles de procédure selon lesquelles un membre du Comité ne pourra participer aux délibérations sur un projet dans lequel il a un intérêt direct que sur invitation du Président avec l'accord de tous les membres.</p>	<p>Il devrait être évident d'après les rapports des réunions du Comité exécutif que tous les projets font l'objet d'un traitement égal par le Comité.</p>

Recommandation	État d'avancement	Mesures futures	Indicateurs d'efficacité
<p>4. Paragraphes 94/95/109 Le Secrétariat et les agences d'exécution devraient:</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner les expériences en matière d'acquisition et, ensemble, mettre à jour la base de données sur les coûts des biens d'équipement, compte tenu des expériences en matière d'appels d'offres et les coûts réels de mise en oeuvre; • collaborer à développer l'inventaire des équipements approuvés dans les projets d'investissement et une liste indicative des équipements non acceptables qui devra être approuvée par le Comité exécutif. 	<p>Le Secrétariat maintient une base de données sur les coûts réels des projets. À sa 16e réunion, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat et aux agences d'élaborer un document sur les coûts réels dans les projets approuvés. Le Secrétariat et les agences ont commencé l'établissement d'une base de données communes sur les équipements et les coûts, ainsi qu'une liste des grandes lignes de projets (appelées modèles).</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Superviser l'établissement conjoint par le Secrétariat et les agences d'exécution, d'ici la fin de 1995, d'une base de données complète, intégrée, commune à toutes les agences et au Secrétariat, ainsi que l'élaboration de modèles de projets standard.</p>	<p>Diminution du nombre de projets faisant l'objet de révision approfondie et des coûts de projets demandés durant l'examen des projets à soumettre au Comité. À revoir vers le milieu de 1996.</p>
<p>5. Paragraphes 108/581 De plus amples éclaircissements sur les surcoûts sont nécessaires dans le cadre de certaines questions majeures non résolues, telles que l'admissibilité du secteur de production. Il convient d'établir un mécanisme pour communiquer rapidement et clairement les décisions créant des précédents.</p>	<p>Les mesures relatives aux par. 92 (résolution de questions de politique) et 94 (coûts des biens d'équipement) constitueront la majeure partie des activités à mener pour mieux éclaircir les surcoûts. À sa 16e réunion, le Comité a pris des mesures pour aider la communication des décisions de politique. Il a approuvé divers projets dans le secteur de la production, concernant le remplacement des halons, les produits chimiques intermédiaires pour le gonflement des mousses. Des méthodologies de calcul des surcoûts pour les produits de remplacement des CFC sont en cours d'élaboration.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Le Comité exécutif examinera l'efficacité des nouvelles procédures de diffusion des décisions de politique au début de 1996. Ces procédures comprennent la présentation d'exemples pratiques d'application de ces décisions. Des lignes directrices opérationnelles seront établies à l'intention des agences et leurs consultants. À sa 18e réunion, le Comité exécutif sera saisi d'un rapport sur les surcoûts de la production de produits de remplacement des CFC et établira des politiques fermes de compensation. L'admissibilité du secteur de la production sera à l'ordre du jour de la 12e réunion du Groupe de travail à composition non limitée, pour examen par les Parties.</p>	<p>Les principaux indicateurs concernant la communication des décisions de politique sont la réduction de l'ampleur des révisions durant le processus d'examen (comme c'est le cas pour les par. 92, 94 et 109) et la mesure dans laquelle les centres nationaux de protection de l'ozone et les consultants considèrent qu'ils disposent de renseignements suffisants pour diriger l'établissement de projets.</p> <p>L'élaboration des lignes directrices sur les surcoûts de la production de produits de remplacement des CFC est achevée vers le milieu de 1996.</p>

Recommandation	État d'avancement	Mesures futures	Indicateurs d'efficacité
<p>6. Paragraphes 117/119 Le Comité exécutif devrait entreprendre la mise au point d'un régime de limites de coût-efficacité s'appliquant plus particulièrement aux sous-secteurs ou aux projets ayant de bons rapports coût-efficacité, sans pour autant pénaliser expressément certains pays, groupes de pays, secteurs ou sous-secteurs.</p>	<p>Le Comité exécutif a élaboré un tel régime à sa 16e réunion, en adoptant la plupart des critères figurant dans le Rapport. Le régime fera l'objet d'un nouvel examen à la fin de 1995.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Évaluer le régime adopté pour 1995 à la 18e réunion, en tenant compte des recommandations du Rapport, notamment de celle-ci: «Il convient d'élaborer des normes régissant le rapport coût-efficacité en fonction de projets-modèles de diverses capacités dans des conditions normalisées. Ensuite, les projets seront évalués sur la base de leurs caractéristiques propres.»</p>	<p>Adoption d'un régime définitif de limites de coût-efficacité vers la fin de 1996, fondé sur les secteurs et adapté aux différents pays en fonction de leur consommation.</p>
<p>7. Paragraphe 120 Si l'application du régime ci-dessus exclut d'importants groupes d'entreprises définis par le Comité exécutif, le Fonds devrait envisager le versement de montants forfaitaires.</p>	<p>L'affectation de fonds discrétionnaires à certains projets, secteurs ou pays, notamment des pays à faible taux de consommation, a été intégrée dans le régime de coût-efficacité de 1995.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Examiner la proposition à la lumière de l'expérience tirée de l'application intérimaire du régime de coût-efficacité en 1995. D'autre part, l'examiner également dans le contexte de la stratégie sectorielle actuellement en cours d'élaboration. Examen de l'idée de versement de montants forfaitaires, comme méthode permettant de réduire les coûts administratifs.</p>	<p>D'ici la fin de 1996, conclusion par le Comité exécutif que la question a reçu une suite satisfaisante dans le cadre de mécanismes établis pour assurer une répartition équitable des fonds.</p>

**GROUPE DE RECOMMANDATIONS No.2:
OBTENTION DE RÉSULTATS PLUS EFFICACES DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS; ENGAGEMENT PROPORTIONNEL; PROPRIÉTÉ; PROGRAMMES DE PAYS; SOURCES DE FINANCEMENT EXTÉRIEURES À L'APPUI DE L'ÉLIMINATION; STRATÉGIES SECTORIELLES; PRÊTS COMMERCIAUX**

Recommandation	État d'avancement	Mesures futures	Indicateurs d'efficacité
<p>Les différents moyens ci-après contribuent à renforcer l'appui à l'élimination des ODS et augmenter les avantages découlant de l'élimination, grâce aux projets d'investissement et autres projets mis en oeuvre dans les pays visés à l'Article 5.</p>		<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Mesures à prendre par les agences d'exécution</p>	
<p>8. Paragraphes 110/112/777 Engagement au renforcement des institutions ainsi qu'à l'apport d'un engagement proportionnel de la part des pays bénéficiaires avec une évaluation approfondie en 1996</p>	<p>Le Comité exécutif a été convenu à sa 7e réunion de financer des activités de renforcement d'institutions. (Il a octroyé \$US 10 millions à 50 pays visés à l'Article 5).</p>	<p>Les agences d'exécution intéressées examineront les expériences en matière de renforcement des institutions et présenteront conjointement au Comité exécutif à sa 18e réunion une note comportant des lignes directrices sur les engagements proportionnels possibles des pays visés à l'Article 5, dans les domaines financiers, organisationnels, ou ceux de la main d'oeuvre et de l'appui gouvernemental.</p>	<p>La disponibilité continue d'appui au renforcement des institutions, des engagements proportionnels des pays bénéficiaires et la mise sur pied de séries intégrées de mesures spécifiques à différents secteurs entraîneront un changement visible dans le niveau d'efficacité des stratégies d'élimination d'ODS.</p>
<p>9. Paragraphe 14 Promulgation de lois et de règlements pour renforcer l'appui à l'élimination d'ODS. Établissement d'un cadre pour un dialogue sur les questions de politique.</p>	<p>Les mesures réglementaires qui sont proposées sont généralement traitées dans les programmes de pays. Les projets bilatéraux sont souvent axés sur le développement des capacités en matière d'institutions, de politiques et de réglementations et se prêtent donc bien à un tel rôle.</p>	<p>Le Comité exécutif choisira une agence principale pour préparer le cadre en vue d'un dialogue sur les questions de politique avec les pays visés à l'Article 5. Les accords pour le renforcement des institutions pourraient inclure des objectifs nationaux relatifs aux lois et aux règlements.</p>	<p>Un renforcement visible à l'échelle mondiale de l'application de mesures réglementaires en vue d'appuyer l'élimination des ODS dans les pays visés à l'Article 5 d'ici la fin de 1996.</p>

Recommandation	État d'avancement	Mesures futures	Indicateurs d'efficacité
<p>10. Paragraphes 111/112/113/121 Amélioration des programmes de pays par l'élaboration de lignes directrices révisées et d'ensembles de ressources appropriés en vue de promouvoir le développement des capacités.</p>	<p>La majorité, mais non la totalité, des pays visés à l'Article 5 qui ont soumis des propositions de projets ont préparé un programme de pays. En juin 1992, à sa 5e réunion, le Comité exécutif a adopté des lignes directrices relatives aux programmes de pays. Certains de ces programmes sont en cours de mise à jour.</p>	<p>Demander à une agence principale d'élaborer, de concert avec les autres agences et le Secrétariat, de nouvelles lignes directrices pour les programmes de pays, en tenant compte de ces recommandations, aux fins de soumission à la 18e réunion. Le Comité exécutif examinera ces lignes directrices à la lumière de son expérience, en tenant compte le cas échéant de la démarche sectorielle pour le transfert de technologies.</p>	<p>Adoption par le Comité exécutif des lignes directrices révisées.</p>
<p>11. Paragraphe 116 Encouragement et facilitation des prêts à des taux favorables.</p>	<p>À sa 16e réunion, le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de préparer une étude sur les moyens d'établir un mécanisme d'octroi de prêts à des taux favorables.</p>	<p>Les agences d'exécution appuieront activement le principe des prêts à des taux favorables, en plus des subventions du Fonds multilatéral.</p>	<p>Début du recours aux prêts à des taux favorables dès la fin de 1996, dans la mesure où il y aura nécessité et demande.</p>
<p>12. Paragraphe 764 Dans certains sous-secteurs, le regroupement industriel serait peut-être la seule solution efficace par rapport aux coûts, mais il risque en pratique de soulever d'énormes difficultés.</p>	<p>Nouvelle question liée au rapport coût-efficacité et à l'élaboration de démarches sectorielles.</p>	<p>Le Comité exécutif fera l'examen de cette question.</p>	<p>L'application de méthodes plus efficaces d'élimination d'ODS sera la mesure de l'efficacité de la suite donnée à cette question.</p>

Recommandation	État d'avancement	Mesures futures	Indicateurs d'efficacité
<p>13. Paragraphe 122/782</p> <p>L'appui aux réseaux latino-américains et africains devrait être suffisant pour assurer un niveau d'exploitation similaire au réseau de l'Asie du Sud-est, grâce un financement accru ou un appui bilatéral.</p>	<p>À sa 16e réunion, le Comité exécutif a augmenté les fonds destinés à ces deux réseaux par rapport au niveau de 1994.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Le Comité exécutif examinera la recommandation à la lumière des propositions d'appui bilatéral et du programme de travail du PNUE pour 1996.</p>	<p>Approbation de fonds à un niveau approprié pour les réseaux latino-américain et africain.</p>
<p>14. Paragraphes 102/660</p> <p>Les agences d'exécution devront présenter au Comité exécutif des plans visant à intégrer les questions relatives au Protocole dans les entretiens continus qu'elles mènent avec les pays visés à l'Article 5, et établir des plans en vue de trouver des sources de financement extérieures pour la réalisation des objectifs du Protocole, en prenant note du succès relatif du Fonds pour l'environnement mondial dans ce domaine.</p>	<p>Il s'agit d'une nouvelle activité, mais qui est fortement liée au principe des stratégies sectorielles actuellement à l'étude. L'intégration de sources de financement extérieures dans les propositions pour un secteur donné constitue un élément important d'une stratégie sectorielle.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Mesures à prendre par les agences d'exécution</p> <p>Les agences d'exécution rendront compte à la 18e réunion des mesures à inclure dans les questions sur l'élimination des ODS, dans le cadre de leur dialogue concernant les programmes de développement et les mesures qu'elles pourraient prendre pour obtenir des sources de financement extérieures afin d'appuyer les objectifs du Protocole de Montréal.</p>	<p>Combinée à l'emploi de prêts à des taux favorables et aux stratégies sectorielles, cette mesure entraînera une augmentation visible du nombre de projets de protection de la couche d'ozone réalisables avec les ressources disponibles.</p>

**GROUPE DE RECOMMANDATIONS No.3:
EXÉCUTION DES PROJETS; SURVEILLANCE; ÉVALUATION**

Recommandation	État d'avancement	Mesures futures	Indicateurs d'efficacité
<p>15. Paragraphe 96 Il n'est pas recommandé de faire intervenir de nouvelles agences d'exécution pour la série de projets en cours d'exécution. Elles pourraient toutefois être utiles pour la mise en oeuvre des programmes de prêts et des projets concernant le bromure de méthyle.</p> <p>16. Paragraphe 97/98/100 Le PNUD et l'ONUDI devraient maintenir un mode d'exécution centralisé. La Banque mondiale devrait se concentrer sur les pays à taux de consommation élevé, où les investissements importants nécessaires aux projets nationaux sont justifiés. Les petits et moyens pays devraient éviter les mises en oeuvre nationales, et les grands pays ne devraient continuer que s'ils ont déjà consenti de gros investissements qui donnent les résultats voulus.</p>	<p>Le Comité exécutif a déjà reçu le mandat d'engager d'autres agences d'exécution s'il y a lieu.</p> <p>Pour le moment, la sélection de l'agence d'exécution est la prérogative du pays visé à l'Article 5 concerné.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Le Comité exécutif étudiera la nécessité de recourir à de nouvelles agences d'exécution pour les programmes de prêts compte tenu des politiques récentes de stratégies sectorielles, et pour les projets concernant le bromure de méthyle après la 7e réunion des Parties.</p> <p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Le Comité exécutif invitera instamment les pays visés à l'Art.5 intéressés de choisir sans tarder les agences d'exécution et les modes d'exécution, en tenant compte de la nécessité de mettre en oeuvre les projets.</p>	<p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p>
<p>17. Paragraphe 98/99 La Banque devrait revoir la formation dispensée aux intermédiaires financiers pour déterminer si elle est adéquate et pertinente et elle devrait évaluer la structure des incitations offertes aux intermédiaires financiers.</p>	<p>On dispose actuellement de fort peu d'information sur la formation des intermédiaires financiers.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Mesures à prendre par la Banque mondiale La Banque mondiale fera un rapport sur la formation et la structure des incitations. Vers le milieu de 1996, le Comité exécutif sera saisi d'un rapport de la Banque mondiale sur ce sujet et sur ses rapports avec les frais généraux totaux.</p>	<p>Le Comité exécutif est convaincu qu'il a été pleinement informé du rôle, des ressources et de l'efficacité des intermédiaires financiers.</p>
<p>18. Paragraphe 115 Les pays visés à l'Article 5 et les agences d'exécution devraient identifier les obstacles juridiques et institutionnels qui freinent la mise en oeuvre et les éliminer le plus tôt possible.</p>	<p>La question est actuellement résolue cas par cas dans le cadre de la mise en oeuvre des projets.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Le Comité exécutif invitera toutes les agences d'exécution à lui rendre compte de ce sujet au fur et à mesure que les cas se présentent.</p>	<p>Sans objet.</p>

Recommandation	État d'avancement	Mesures futures	Indicateurs d'efficacité
<p>19. Paragraphe 103 Le PNUE devrait garder son rôle de Trésorier; il conviendrait d'inviter la Banque mondiale à aider à la collecte des arriérés de contributions.</p>	<p>Le Trésorier et le Comité exécutif ont entrepris des démarches régulières pour obtenir le paiement des contributions des pays ayant des arriérés.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Le Comité exécutif invitera la Banque mondiale et toutes les autres institutions liées au mécanisme financier à proposer des mesures pour aider le PNUE à collecter les arriérés de contributions. Le Comité exécutif demande instamment à la Banque mondiale d'examiner avec le PNUE la procédure d'acceptation des billets à ordre.</p>	<p>Les institutions appropriées entreprennent activement la collecte des arriérés de contributions.</p>
<p>20. Paragraphe 104 Le niveau des contributions bilatérales devrait rester à 20%.</p>	<p>Le Comité exécutif a approuvé 65 projets et activités de coopération bilatérale d'une valeur de \$US 11,5 millions dans 18 pays et régions.</p>	<p>Mesures à prendre par le Comité exécutif Le Comité exécutif surveillera la mesure dans laquelle l'élément de coopération bilatérale est utilisé.</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>21. Paragraphe 106 Le mécanisme du TEAP ne devrait pas être modifié trop radicalement.</p>	<p>Sans objet.</p>	<p>Sans objet.</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>22. Prendre de nouvelles dispositions concernant le statut du Comité exécutif, pour lui donner une plus grande continuité et stabilité.</p>	<p>Le mandat du Comité exécutif est actuellement d'un an.</p>	<p>Recommandations aux Parties. Le Comité exécutif recommande que les Parties: DÉCIDENT que les statuts du Comité exécutif soient amendés pour lui donner un mandat de [deux] [trois] ans.</p>	<p>Sans objet.</p>